



LE DEVOIR



LE MONDE

Mort du chef du FPLP: 50 000 Palestiniens crient vengeance

Page A 5

ÉCONOMIE

Les perspectives s'assombrissent

Page B 1

VOL. XCI N° 194

LE MERCREDI 29 AOÛT 2001

87c + TAXES = 1\$

L'incident d'Air Transat

Je ne suis pas un héros, dit le pilote

La compagnie se montre peu loquace devant la presse

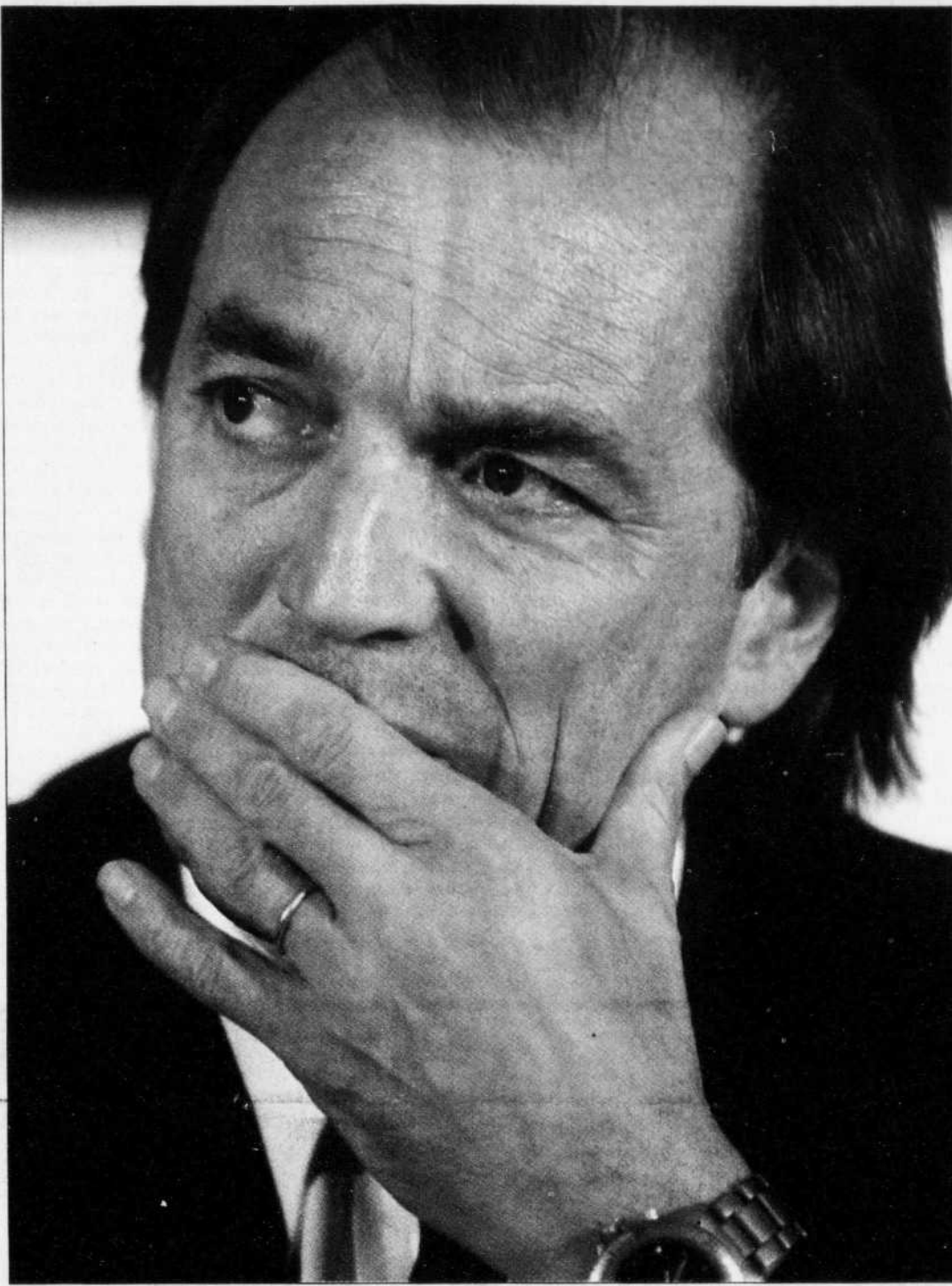
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Tentant de dissiper l'image de héros que lui a valu son exploit, Robert Piché, le pilote d'Air Transat qui a réussi un atterrissage d'urgence vendredi dernier dans les Açores, s'est contenté de dire qu'il n'avait fait que son travail. En compagnie de membres d'équipage, il a affronté un fort contingent de journalistes lors d'une conférence de presse hier après-midi à l'hôtel Le Château de l'aéroport de Mirabel. Sa retenue et le silence des dirigeants de la compagnie sur les causes probables de la fuite de carburant de l'appareil n'ont pas manqué de créer un certain malaise.

Informé de l'attention dont il faisait l'objet depuis plusieurs jours et visiblement préparé à cette opération de relations publiques, le commandant Robert Piché a relaté d'une voix calme et posée les opérations qui ont précédé l'atterrissage d'urgence de l'appareil Airbus A330 avec 291 passagers à son bord vendredi matin. «J'avais toujours en tête la sécurité des passagers et l'importance de les ramener à bon port», n'a-t-il cessé de répéter au cours de la conférence de presse. Quand il s'est rendu compte de la fuite du carburant et de la défection des deux moteurs, il maintient n'avoir pensé qu'aux procédures d'urgence à suivre en de telles circonstances. «On n'a pas le temps de penser à grand-chose d'autre dans ces situations.» Non, il n'a pas vu défiler le film de sa vie dans ces minutes cruciales. Quant au rôle de héros qu'on veut lui faire tenir, il s'en serait bien passé, a-t-il ajouté. Il lui importe maintenant d'aller rejoindre sa femme et ses enfants.

Agé de 49 ans, Robert Piché, originaire de Mont-Joli en Gaspésie, compte 30 ans d'expérience en pilotage, dont cinq pour Air Transat. Il a maintes fois répété que l'entraînement auquel sont astreints les pilotes les prépare à réagir avec sang-froid à de tels imprévus.

VOIR PAGE A 8: PILOTE



Robert Piché, héros malgré lui, ne croit pas avoir encore réalisé pleinement ce qui lui est arrivé lorsqu'il a réussi un atterrissage d'urgence sur l'île de Terceira, dans les Açores, après la panne des deux moteurs de l'avion qu'il pilotait. Cet exploit a sauvé la vie des 291 passagers et des 13 membres d'équipage.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La SGF se retire de l'aventure Métaforia

La firme Fun Key Studios met la main sur la totalité des actions

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Société générale de financement se retire de l'aventure Métaforia après y avoir englouti 12 millions. La SGF consent ainsi à se départir de son capital-actions au profit de Fun Key Studios alors qu'il y a un an elle bloquait une première offre d'achat à quelque 27 millions.

Comme l'a appris *Le Devoir*, la volte-face de la SGF fait suite aux difficultés financières constantes qu'a éprouvées Métaforia. La transaction sera annoncée aujourd'hui. Une lettre d'intention de l'entreprise montréalaise Fun Key Studios a été signée par les actionnaires, soit la SGF (50 % du capital-actions) et Stéphane Le Bouyonnet, président-directeur général de Métaforia.

Compte tenu de la vérification diligente et de l'approbation des conseils d'administration des parties qui restent à compléter, le montant de la transaction demeure inconnu pour l'instant. Le président de la SGF, Claude Blanchet, n'a pu être joint hier pour savoir si la vente constituerait une perte de fonds publics. De son côté, Stéphane Le Bouyonnet a assuré au *Devoir* qu'«il n'est pas question pour l'un ou l'autre des actionnaires de considérer qu'il y a une vente de feu».

«C'est la chance de consolider une expertise à l'échelle planétaire. D'un point de vue du capital de risques, la SGF ne sortira pas perdante. Et Métaforia n'aura

VOIR PAGE A 8: SGF

C'est jour de rentrée, mais où est passé le prof?

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Retour de vacances en forme de point d'interrogation pour les élèves d'une centaine de classes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Les enfants étaient tous derrière leur pupitre, mais il n'y avait personne devant le tableau noir pour les accueillir. À qui donner la pomme?

«Ce n'est pas parce que nous manquons d'enseignants, mais il y a des classes qui, pour le moment, sont dépourvues de leur titulaire», indique Jacques Turmel, directeur adjoint au service des ressources humaines de la CSDM. «Mais ce n'est pas nouveau, c'est un phénomène qui arrive à tous les ans.»

Sur un bassin d'au moins 6000 professionnels, cela touche entre 100 et 150 postes d'enseignant et donc les classes qui leur sont attachées. «L'an dernier, il y avait 150 élèves de plus à la polyvalente Louis-Joseph-Papineau, alors il a fallu rapatrier des enseignants au début de l'année», donne en exemple M. Turmel.

Une foule de raisons peuvent expliquer ces «impondérables», dont les déménagements estivaux, l'arrivée

VOIR PAGE A 8: RENTRÉE

ÉCONOMIE

Les promoteurs hésitent à ériger des bureaux au centre-ville de Montréal

Page B 1

INDEX

7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00

Barrage de Toulnostouc

Pêches et Océans fait volte-face

Le ministère se satisferait des exigences de Québec

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Changeant son fusil d'épaule par rapport à ses positions des derniers mois dans le dossier du barrage Toulnostouc, le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) a annoncé hier qu'il abaissait ses exigences en matière de «débit réservé écologique» au niveau du décret d'autorisation adopté par Québec en juillet, soit trois mètres cubes à la seconde ou le septième pendant huit mois du volume d'eau minimal en tout temps défini par ses experts et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

C'est ce qu'a affirmé hier au *Devoir* le gestionnaire

de l'habitat du poisson au MPO, Daniel Hardy, en précisant que son ministère n'était pas du tout satisfait des nouvelles normes québécoises en matière de débit réservé écologique.

Daniel Hardy a expliqué que la décision de s'en tenir aux exigences québécoises dans le dossier de Toulnostouc avait été prise à la suite de «négociations officieuses» avec Hydro-Québec, qui n'ont laissé aucune trace dans le registre officiel du ministère parce que, dit-il, «il n'y a pas eu d'échanges officiels durant cette période et qu'aucun permis n'a été émis».

Selon Daniel Hardy, les exigences du décret québécois ont été acceptées par Ottawa pour deux raisons après avoir été rejetées officiellement dans la

correspondance publiée hier par *Le Devoir* et qui paraît au registre public du ministère.

D'abord, le PMPO a décidé «d'oublier totalement toute exigence de débit réservé écologique» dans le dossier du barrage Toulnostouc «parce qu'il n'y a pas là de cours d'eau naturel, de débit naturel à cet endroit», précise M. Hardy. Le tronçon de rivière, éventuellement asséché sur 13,5 km, est déjà artificialisé par la gestion du réservoir Sainte-Anne, lequel alimente celui de Manic3.

Le gestionnaire fédéral admet qu'en cessant d'exiger un débit réservé écologique pour les cours «dont l'intégrité écologique est perdue», même s'il s'est

VOIR PAGE A 8: VOLTE-FACE

Les ailes de Troell

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Quand le cinéaste suédois Jan Troell mit le pied pour la première fois au Festival des films du monde, c'était en 1967, l'année de l'Expo mais aussi de la naissance du FFM, qui se déroulait d'ailleurs à Terre

des hommes. Démarrage parmi les démarrages, Jan Troell accompagnait alors son tout premier long métrage, *Les Feux de la vie*, abordant le parcours initiatique d'un jeune garçon à l'heure de la Grande Guerre. Rien d'étonnant à ce qu'il conserve le meilleur souvenir d'une expérience où tous les commencements se donnaient rendez-vous, tandis que résonnait la fanfare de la fête collective sur une île inventée. «À l'époque, le Festival de Montréal était non compétitif, évoque le cinéaste, et porté uniquement par l'amour des films. Personne ne se demandait qui allait gagner quoi...» L'état de grâce s'est conjugué pour lui à cette insouciance des réalisateurs qui se coudoient sans concourir dans un Québec en liesse à l'unisson de l'Expo.

La deuxième fois qu'un de ses films a atterri au FFM, c'était il y a trois ans, avec *Hamsun*, une œuvre encensée par la critique... et ignorée du jury. Dure fut la chute? Il n'en parlera pas, précise seulement que les comptes rendus des journaux lui firent, chose certaine, très chaud au cœur.

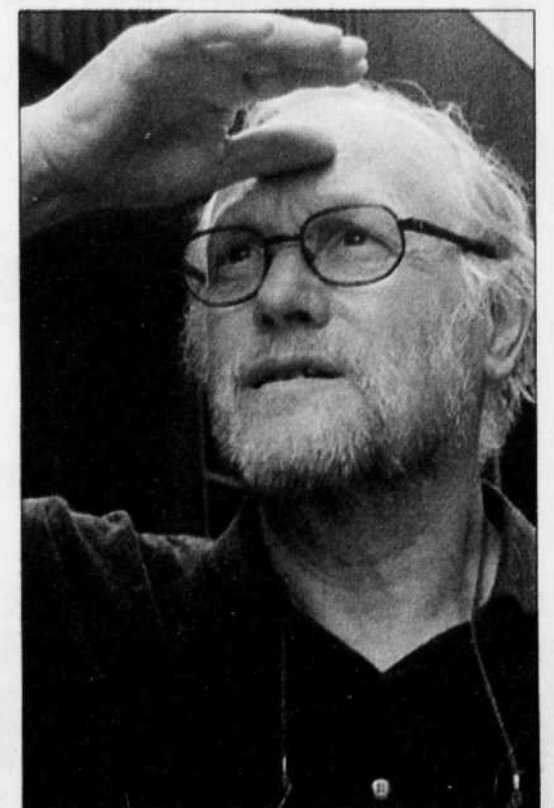
Revoici donc Troell en compétition avec *Blanche*

comme la neige, un film sur la vie d'Elsa Andersson, la première aviatrice suédoise au début du siècle. Il affirme avoir reçu le mois dernier un coup de fil de Bergman pour le féliciter de son film. Le genre de téléphone qui fait toujours plaisir... D'autant plus que le succès public ne fut pas vraiment au rendez-vous de *Blanche comme la neige* en Suède. Soixante mille entrées. Autant dire que ce n'est pas le pactole. Même si une relève commence à s'imposer là-bas, l'âge d'or d'un des plus féconds cinémas nationaux est derrière lui. Hollywood s'est imposé en Scandinavie, comme partout.

La carrière de ce cinéaste roule sur les grandes années du septième art suédois dont Bergman fut la figure emblématique et qu'il a côtoyé, forcément. Tous deux ont mis en scène Max von Sydow et Liv Ullmann. Tous deux possèdent une facture classiquement scandinave. Né en 1931, Troell est un ancien instituteur passé au cinéma au début des années 60 comme opérateur, monteur et réalisateur de courts métrages. Après *Les Feux de la vie*, il y eut *Ole Dole Doff*, couronné de l'Ours d'or au Festival de Berlin, mais la gloire internationale tomba vraiment sur Troell au début des années 70 avec *Les Emigrants* et *Le Nouveau Monde*, où il mêlait l'épique et l'intime en adaptant des œuvres littéraires de Vilhelm Moberg.

VOIR PAGE A 8: TROELL

■ Autres textes en page B 8



Contemplant le ciel, le cinéaste Jan Troell vient de livrer en compétition au FFM *Blanche comme la neige*, évoquant la vie de la première aviatrice suédoise.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Hôpital Sacré-Cœur

Les médecins reviennent à l'urgence... sans primes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le tiers des médecins-dépanneurs qui avaient donné un coup de main cet été à l'urgence de l'hôpital Sacré-Cœur en échange de primes alléchantes ont accepté de retourner y travailler cet automne, sans salaire bonifié, pour permettre le bon fonctionnement de l'urgence.

Après avoir été pressé par le ministre de la Santé, Rémy Trudel, d'abandonner dès le 3 septembre le versement de primes illégales pour recruter des médecins, il semble que l'hôpital Sacré-Cœur réussira à faire cet automne ce qu'il avait échoué à faire depuis des mois.

«Nous avons fait des appels toute la fin de semaine et c'est avec

un grand soulagement que nous avons constaté qu'une vingtaine de médecins ont finalement accepté de nous offrir des gardes cet automne», a indiqué hier Michel Larivière, directeur général de cet hôpital.

Grâce à cette aide jusqu'ici inespérée, l'hôpital pourra assurer la présence de trois médecins le jour et le soir, et d'un médecin la nuit, tous les jours de septembre et octobre.

L'hôpital Sacré-Cœur se voit ainsi en mesure de répondre aux exigences du ministre Trudel, qui avait sonné la fin de la récréation la semaine dernière après avoir toléré le versement de primes de 250 \$ à 1000 \$ tout l'été pour éviter une rupture de services à la population. La direc-

tion de l'hôpital disait avoir été obligée de recourir à ce moyen illégal, les démarches de recrutement amorcées avant l'été pour pallier la démission de 13 de ses médecins de l'urgence ayant tourné à vide.

Pourquoi aujourd'hui?

Au moins le tiers des 60 médecins venus dépanner l'hôpital Sacré-Cœur accepteraient donc de continuer à prêter main-forte à l'urgence sans toucher une rétribution spéciale. La grande question reste donc de savoir pourquoi ces médecins acceptent aujourd'hui de faire ce qu'ils avaient toujours refusé de faire pour le même salaire jusque-là.

«À l'automne, la disponibilité des médecins-dépanneurs sera plus

grande parce que la demande est moins élevée qu'en plein été. Et depuis que le ministre Trudel a réclaté une enquête sur les primes, les médecins ne s'attendent plus à en recevoir», a soutenu hier Christine Daniel, responsable des communications pour l'hôpital Sacré-Cœur.

Par ailleurs, la direction de l'hôpital a annoncé hier qu'elle croyait pouvoir retrouver un fonctionnement normal de son urgence dès janvier 2002, puisque trois ou quatre urgentologues pourraient se joindre à ce service. Compte tenu des changements apportés au fonctionnement de l'urgence, au moins deux médecins démissionnaires auraient accepté de revenir sur leur décision.

Centre de santé universitaire McGill

Les orthopédistes s'insurgent contre les délais

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les chirurgiens orthopédistes du Centre de santé universitaire McGill (CUSM) affirment que leurs patients subissent des délais indus et sont traités de façon discriminatoire parce que la direction tarde à compléter la fusion des hôpitaux universitaires anglophones, amorcée il y a quatre ans.

Ces médecins ont amené hier le conflit qui les oppose à leur administration sur la place publique, convaincus que leurs patients écopent de la «fusion sur papier» qui se poursuit au CUSM, entraînant des délais pouvant atteindre un an, voire 18 mois pour des chirurgies du genou, du dos ou de la hanche.

«Nous continuons à croire que la fusion ne répond pas aux besoins de nos patients. Plusieurs d'entre eux sont laissés en plan et leurs noms sont repoussés sur la liste d'attente parce que leur vie n'est pas en danger», a soutenu le Dr Max Aebi, directeur de la division de chirurgie orthopédique de l'université McGill.

Le Dr Aebi affirme que les patients aux prises avec des troubles musculo-squelettiques sont pourtant légion, compte tenu du vieillissement de la population. Même si leur vie n'est pas menacée, ces derniers souffrent de douleurs constantes pendant des mois, sont limités dans leurs activités et, parfois, forcés au chômage. «Depuis la fusion, nous avons perdu du temps opératoire et la priorité semble accordée aux autres patients», soutient-il.

Les orthopédistes du CUSM affirment que leur accès aux salles d'opération a chuté de 50 % en quatre ans, la plupart d'entre eux n'opérant plus qu'une journée par semaine. Bien que le département compte 12 chirurgiens, la liste d'attente compte plus de 1200 noms, et des patients doivent désormais être opérés à l'Hôpital général de LaSalle.

Ce phénomène semble toutefois étendu à l'ensemble des hôpitaux québécois, puisque le taux de chirurgie de la hanche au Québec (3,7 par 10 000 habitants) est, en général, deux fois moins élevé qu'en Ontario (7,4). Et la situation est encore pire en ce qui a trait aux chirurgies du genou (3,4 contre 8,7).

La fusion des départements d'orthopédie de l'hôpital Royal Victoria et de l'Hôpital général de Montréal, qui devait de solder par la concentration de toutes les activités dans ce dernier hôpital, reste inachevée, disent ces médecins. Sous forme d'ultimatum, ces derniers ont pressé la direction de s'engager, d'ici le 4 septembre, à compléter la fusion au plus tard en mars 2002 et à établir un mécanisme de classement des chirurgies qui tienne compte des besoins de chaque individu.

Manque d'infirmières

Le directeur général du CUSM, le Dr Hugh Scott, a nié hier que les patients en attente de chirurgies orthopédiques souffrent d'un traitement inéquitable. Il attribue plutôt la difficulté d'accès aux salles d'opération au manque généralisé d'infirmières et d'anesthésistes. «Nous avons des problèmes à offrir des services de chirurgie à tous nos patients en raison de cette pénurie de personnel. Quant à la fusion, nous tentons de faire le plus vite possible, mais cela prendra un certain temps car nous faisons du neuf avec du vieux», a-t-il expliqué.

En attendant de déménager, d'ici sept ans dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, le CUSM doit en effet composer avec d'importants travaux de rénovation de ces bâtiments vétustes.

Le Dr Mostafa Elhilali, chirurgien-chef intérimaire, a pour sa part indiqué que le temps opératoire était partagé de la façon la plus objective possible, les besoins des patients en orthopédie étant aussi importants que ceux souffrant de cancer, de maladies du cœur ou de cataractes.

Mort de Michael Kibbe aux mains du SPCUM

Le rapport du coroner est dénoncé

La mère de la victime réclame une enquête publique

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Seule une enquête publique permettra de faire la lumière sur les circonstances exactes de la mort de Michael Kibbe aux mains du SPCUM, estime la mère du disparu et le Mouvement Action Justice (MAJ).

Dans un rapport rendu public lundi, le coroner Pierre-Charles Samson a conclu à la mort accidentelle de Michael Kibbe. Aucune accusation criminelle ne sera portée contre les policiers impliqués dans l'affaire.

Le jeune homme de 19 ans avait été conduit au poste de police de la rue Guy à la suite d'une tentative ratée de vol au moyen d'une seringue, le 8 février. Il a échappé à la surveillance des policiers à sa sortie de la voiture de pa-

trouille pour traverser le stationnement en courant, les mains attachées derrière le dos. Il a parcouru environ 55 mètres avant d'enjamber un muret d'apparence banale qui dissimulait en fait une falaise de béton. Michael Kibbe a effectué un plongeon de sept mètres pour retomber sur l'asphalte. Il est mort des suites de ses blessures.

Recommandations

Dans son rapport, le coroner recommande au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) de renforcer les procédures spécifiques entourant le transfert des détenus. Il suggère aussi d'améliorer le système de surveillance par caméra installé dans les centres opérationnels.

Jennifer Johnston, la mère de Michael Kibbe, a réclaté la tenue d'une enquête publique hier en compagnie du fondateur du MAJ, Yves Manseau. Celui-ci trouve plutôt louche que les sept caméras qui ont filmé l'incident n'aient capté aucune image claire de Michael Kibbe. Il estime en outre que le rapport du coroner Samson est dépourvu de crédibilité.

Avant même la fin de l'enquête policière, le coroner Samson et l'enquêteur responsable du dossier à la Sûreté du Québec ont tout fait pour convaincre les parents de la thèse de l'accident lors d'une rencontre à quatre enregistrée sur bande audio. «Le coroner s'est mis en situation de parti pris. Il a intérêt à maintenir la version policière et le statu quo pour protéger sa propre image», affirme M. Manseau.

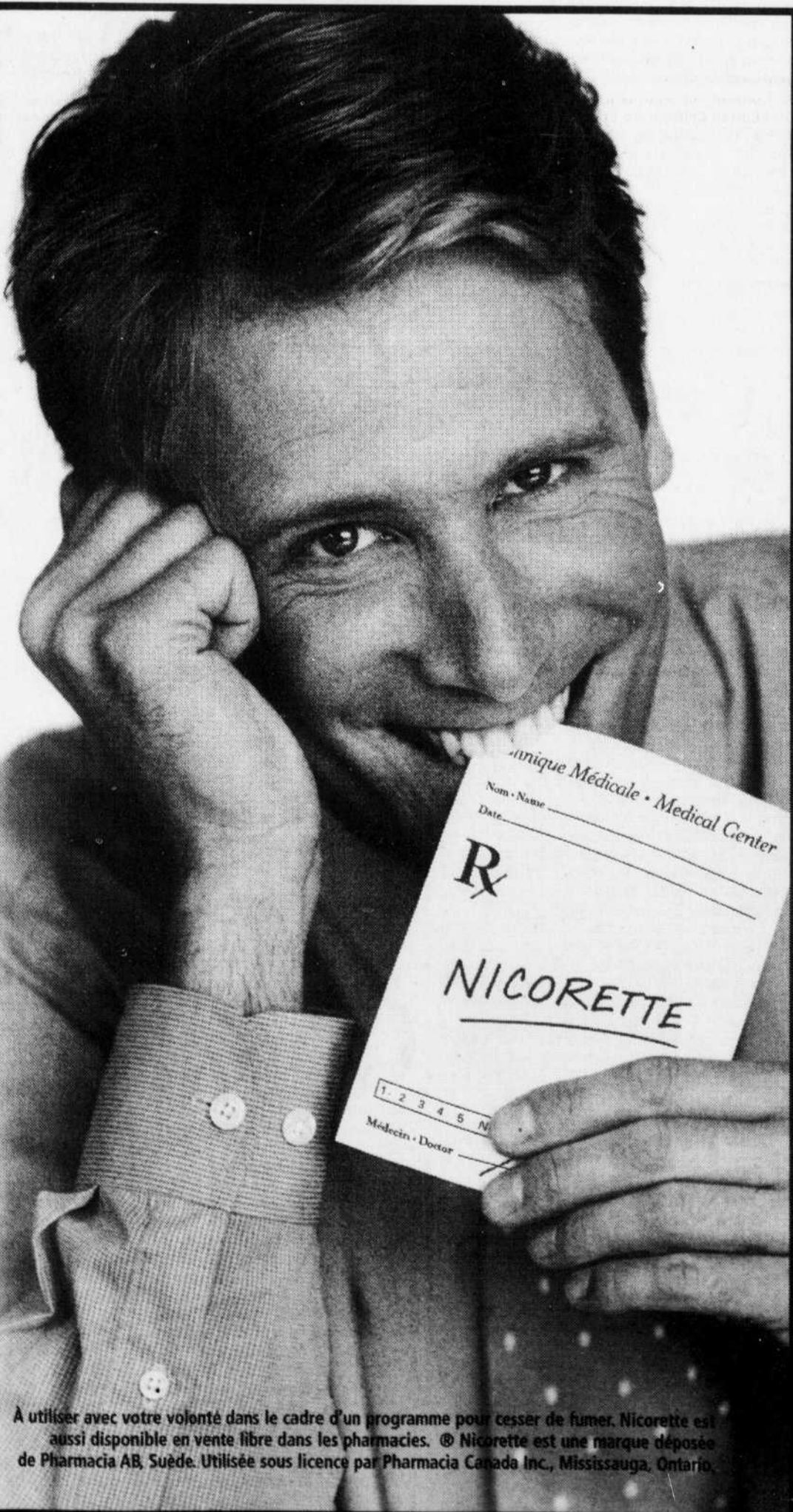
Mordu de cigarettes, Nicorette est maintenant couvert

Couvert par le régime
général d'assurance
médicaments du Québec
lorsqu'il est prescrit.
Consultez votre médecin.



Mordu de cigarettes,
mordez dans Nicorette.

NICORETTE
Aide pour cesser de fumer



A utiliser avec votre volonté dans le cadre d'un programme pour cesser de fumer. Nicorette est aussi disponible en vente libre dans les pharmacies. © Nicorette est une marque déposée de Pharmacia AB, Suède. Utilisée sous licence par Pharmacia Canada Inc., Mississauga, Ontario.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Réaménagement de l'oratoire Saint-Joseph

Le projet est sévèrement jugé

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les comités consultatifs de la Ville de Montréal ne considèrent pas le projet de réaménagement de l'oratoire Saint-Joseph comme une grande réussite. Les avis préliminaires de la Commission Jacques-Viger et du Comité consultatif sur la protection des biens culturels obtenus par *Le Devoir* contiennent une appréciation très sévère des plans soumis par la direction du célèbre lieu de culte.

De façon générale, on se dit «sceptique» quant à «l'approche théâtrale et «muséale» qui semble être à la base du réaménagement proposé». Pis encore, on qualifie d'«inapproprié» le traitement «aéroportuaire» et «commercial» que l'on fait du site, traitement qui manquerait totalement de sensibilité au génie du lieu.

Les avis préliminaires ont été transmis à la direction de l'oratoire hier. Le recteur, Jean-Pierre Aumont, s'est dit «surpris» de recevoir «un rapport aussi sévère».

La Congrégation de Sainte-Croix prévoit réaménager le site de l'oratoire au coût de 40 millions d'ici 2004. Le plan directeur déposé à la Ville dont nous révélons les grandes lignes hier prévoit notamment la destruction du pavillon situé au cœur du stationnement, le déménagement de la chapelle du frère André sur le bord d'un des deux importants bâtiments qui verraient le jour, bâtiments qui pourraient d'ailleurs être reliés par un escalier mécanique.

La Commission Jacques-Viger, dont le mandat est de conseiller le Service de développement économique et urbain, ne cache pas ses «réticences quant à des changements qui transformeraient le caractère sacré du site».

La Commission s'inquiète aussi du déménagement de la chapelle du frère André et, nous apprend-elle, de sa mise sous verre. En outre, elle émet d'importantes réserves quant à l'expression architecturale des nouveaux pavillons. En somme, «la CJV croit que les interventions devraient être sobres, moins formelles et spectaculaires».

Crash d'un avion de Swissair en 1998

Les enquêteurs veulent de nouvelles normes pour les fils électriques

Ottawa (PC) — Les enquêteurs affectés à l'accident du Swissair survenu en 1998 recommandent l'adoption de nouvelles normes, plus rigoureuses, de certification des fils électriques des avions. La mesure est accueillie comme un progrès considérable par l'un des plus virulents critiques de l'industrie de l'aviation.

«C'est un pas de géant pour l'humanité», a soutenu hier Ed Block, un expert des fils électriques des avions. «C'est à la base de tous les problèmes qu'on peut rencontrer en vol.»

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BSTC) a rendu publiques hier trois nouvelles recommandations visant à freiner la propagation des incendies à bord des avions. Ces recommandations découlent de l'enquête qui se poursuit à la suite de l'accident de l'avion de Swissair, qui a fait 229 morts le 2 septembre 1998.

«Nous croyons que les procédures de certification existantes sont inadéquates, aussi nous recommandons des normes de certification

beaucoup plus strictes pour les fils électriques», a indiqué le président du Bureau, Benoît Bouchard, qui a par ailleurs annoncé qu'il prenait sa retraite, après cinq ans à la présidence de l'organisme.

Le Bureau recommande également des normes plus strictes en matière d'inflammabilité des matériaux employés dans la fabrication des avions et une réévaluation de certains systèmes — comme la climatisation — susceptibles d'alimenter en oxygène les incendies à bord.

M. Block se bat depuis des années pour l'adoption de fils électriques plus sûrs dans l'industrie aérienne. Il est l'un des auteurs d'un rapport, rendu public au début d'août, sur les incidents survenus lors de vols à travers le monde au cours des trois dernières décennies. Le rapport fait état de plus de 400 cas de problèmes attribuables aux fils électriques entre 1972 et 2000, allant des accidents mortels aux simples signalements de fumée dans la cabine de pilotage.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les comités consultatifs sur la protection des biens culturels écrit: «Le site de l'oratoire ayant d'abord été conçu comme un lieu de pèlerinage et les bâtiments implantés comme des pavillons dans un grand parc, nous sommes perplexes quant au regroupement de toutes les activités autour d'une plaza destinée à recevoir les touristes. [...] Nous ne sommes pas convaincus que la relocalisation de la chapelle soit nécessaire et nous sommes contre son positionnement sous une cloche de verre reliée par une passerelle au pavillon des pèlerins.»

Le Comité poursuit en se disant d'accord avec le traitement contemporain des nouveaux pavillons, «dans la mesure où ils s'intègrent aux constructions existantes et les mettent en valeur». «Par contre, nous considérons que le traitement «aéroportuaire» de l'escalier mécanique et de la passerelle en verre est inapproprié.»

Enfin, l'architecte et urbaniste Jean-Claude Marsan, appelé par la Ville à diriger une étude patrimoniale sur le projet, juge «inopportuniste» de déplacer la chapelle du frère André, «son emplacement actuel reflétant l'ascension physique et spirituelle qui la caractérise». Il remet également en question la destruction de l'auberge sise au centre du stationnement principal, rue Queen-Mary. «L'auberge date de 1924, a été bien entretenue et demeure un bâtiment d'intérêt», peut-on lire.

Le recteur de l'oratoire soutient que la sévérité de ses rapports découle du manque de temps qui lui a été alloué pour bien présenter le projet. «On déplore l'approche commerciale dominante alors que notre approche est entièrement axée sur la pastorale et les pèlerins. Ce qui nous importe, c'est la sécurité des pèlerins et la beauté du site.»

La balle est désormais dans le camp de l'oratoire. La direction devra s'asseoir avec les experts de la Ville pour mieux repenser le projet, ce qu'elle promet de faire. Vu l'ampleur du réaménagement proposé, la Ville et l'oratoire se sont entendus pour ne rien faire tant qu'un accord de principe sur les interventions n'est pas survenu avec le Comité consultatif sur la protection des biens culturels.

Participation à la Conférence des Nations unies sur le racisme

Le Canada tergiverse

Le ministre Manley ne sait toujours pas s'il se rendra à Durban

À l'avant-veille de l'ouverture de la Conférence sur le racisme, les autorités canadiennes demeurent dans la vague. On ne sait toujours pas si le Canada emboîtera le pas aux États-Unis en boycottant un événement qui risque de tourner à la foire d'empoigne.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Quarante-huit heures seulement de l'ouverture de la Conférence des Nations unies sur le racisme, le ministre des Affaires étrangères, John Manley, n'a toujours pas décidé s'il se rendrait à Durban, en Afrique du Sud, où s'il boycotterait cet événement qui se poursuivra jusqu'au 7 septembre.

Au terme d'une réunion ministérielle, le chef de la diplomatie canadienne a souligné que sa position serait arrêtée une fois que l'ambassadeur du Canada à l'ONU, Paul Heineberger, lui aura fait rapport sur l'évolution des événements. Plus précisément, sur la progression des débats que tiennent d'ores et déjà les 7000 représentants des ONG qui, jusqu'au 1^{er} septembre, vont travailler à la confection de deux proposi-



John Manley

tions irritant passablement les pays occidentaux; l'une veut établir une équation entre sionisme et racisme, l'autre veut que les nations africaines obtiennent une compensation financière pour l'esclavagisme.

Pour l'heure, John Manley ne sachant toujours pas si l'ambassadeur du Canada avait pris l'avion en direction de Durban avant-hier ou hier pour participer à une conférence que l'on prépare depuis des mois et des mois, il ne lui a pas été possible d'indiquer si la composition finale de la délégation serait fixée aujourd'hui ou demain.

Peu avant que le ministre n'exprime son hésitation, le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a franchement claironné qu'il n'était pas question de se rendre à Durban. Autrement dit, que les États-Unis boycotteraient pour la troisième fois consécutive la conférence sur le ra-

cisme de l'ONU. À moins que...

À moins que les représentants des ONG et les leaders politiques des nations africaines et arabes mettent de l'eau dans leur vin en gommant cette proposition qui postule que le sionisme est une théorie reposant sur la supériorité raciale des personnes de confession juive. Pour les Américains comme pour les Européens, une telle proposition, si elle était acceptée, favoriserait à terme une remise en question de l'existence même de l'État d'Israël.

Israël visé

Le ministre canadien a fait écho à cette position en suggérant que la conférence de Durban devrait être l'occasion de travailler à l'élaboration de normes antiracistes que les nations appliqueraient après coup. À son avis, les textes qui circulent actuellement, notamment ceux de la Ligue arabe, visent trop exclusivement un pays et un seul, en l'occurrence Israël.

À cet égard, il faut préciser que, si la position d'Israël à l'endroit des Palestiniens est en effet critiquable, celles de bien des nations membres de la Ligue arabe le sont tout autant. Ainsi, dans le rapport qu'Amnesty International a préparé en vue de cette conférence, on rappelle que des mil-

liers de personnes appartenant à la communauté des Dinka ont été réduites à l'état d'esclaves au Soudan, que des millions de Kurdes ont été décimés par les Irakiens, que les 13 millions de Kurdes vivant en Turquie sont exposés à une discrimination systématique, qu'en Arabie Saoudite on a institutionnalisé le racisme contre les immigrants, les non-croyants, etc.

Cela étant, au cours de la première journée du forum des ONG présidée par le chef d'État sud-africain Thabo Mbeki, un projet de résolution finale a été composé qui stipule que les pays ayant usé de l'esclavagisme devraient accepter le principe des réparations. Une résolution qui a dû satisfaire Mathew Coon Come, le chef de file des Premières Nations du Canada, mais heurter passablement le ministre Manley.

En effet, on se souviendra que, dans la version finale préparée par Ottawa en vue de cette conférence, il est clairement signifié que le Canada refuse d'adhérer au principe des réparations financières que demande Mathew Coon Come. Plus exactement, il est écrit: «Nous ne croyons pas qu'il soit indiqué d'octroyer une compensation financière pour des actions historiques.»

Aménagement d'un stationnement

Le Port de Montréal tombe sur des ossements

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le Port de Montréal est tombé sur un os. Alors qu'elles procédaient à l'excavation du site de l'ancien couvent Saint-Isidore dans l'est de Montréal pour aménager un stationnement, les autorités portuaires ont déterré tombes et ossements associés à la présence des Sœurs de la Providence. Mais il n'est pas pour autant question d'arrêter les travaux.

«C'est un peu embarrassant comme situation», a reconnu le directeur des communications du Port de Montréal, Michel Turgeon. «On ne s'attendait pas à ça.» En effet, les religieuses, à qui appartenait le terrain situé à Longue-Pointe avant que le couvent ne soit rasé en 1996, ont procédé, 14 ans plus tôt, au déménagement complet du cimetière qui bordait l'édifice. «On nous dit que, dans le cas d'un tel déménagement, il arrive qu'il reste des ossements», a précisé M. Turgeon.

Le Port de Montréal a communiqué avec les Sœurs de la Providence, qui ont assigné quelqu'un pour transporter les os trouvés dans les sépultures vers le cimetière Saint-François-d'Assise, dans l'est de la ville. Les pierres tombales, par contre, sont laissées sur place, une plaque commémorative ayant été installée au nouveau cimetière.

Mais hier, à la suite d'une longue conversation entre MM. Bumarbu et Turgeon, le ton de ce premier était plus conciliant. «Ils



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Port de Montréal transforme actuellement en stationnement le site de l'ancien couvent Saint-Isidore dans l'est de Montréal.

prennent ce dossier très au sérieux», a indiqué M. Bumarbu. «Ils ont pris des dispositions avec les Sœurs de la Providence pour traiter les lieux avec respect. Mais notre suggestion quant à l'installation d'une stèle tient toujours.»

Autorisation

À la Maison de la Providence, le directeur général, Réal Naud, précise pour sa part qu'une expertise a été réalisée par la Communauté urbaine de Montréal et que

le coroner a donné son autorisation pour le déplacement des ossements, une autorisation qui n'est en fait qu'une extension du permis accordé par la Ville en 1982 pour procéder au déménagement du cimetière.

L'ancien couvent de Saint-Isidore, aussi appelé le Cénacle Notre-Dame des Sœurs de la Providence, avait défrayé la manchette en 1996, alors que la Ville décidait de le raser seulement six ans après qu'il eut reçu un statut patrimo-

nal. Le Comité consultatif sur la protection des biens culturels en avait recommandé la citation, et donc la conservation, en août 1990.

Réunion publique du conseil d'administration
d'HÉMA-QUÉBEC

INVITATION AU PUBLIC

Vous êtes invité(e) à assister à cette réunion au cours de laquelle le conseil d'administration d'HÉMA-QUÉBEC passera en revue les faits marquants de la dernière année (2000-2001).

DATE: Mercredi, le 12 septembre 2001
HEURE: 19h
ENDROIT: Hôtel Holiday Inn (Salle Ambassadeur)
420, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)

Les personnes désirant faire une présentation formelle sont priées de confirmer leur présence, avant le 7 septembre 2001, en téléphonant à Mme Suzanne Poirier 514-832-5000, poste 370.

Arts et Culture

Gestion d'organismes culturels

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels est un programme de 2^e cycle qui s'adresse aux gestionnaires et aux professionnels des secteurs suivants: cinéma, arts d'interprétation, arts visuels, littérature, édition, chanson et médias électroniques.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire de préférence, mais pas nécessairement, dans le domaine artistique ou d'un diplôme de l'École nationale de théâtre, du Conservatoire d'art dramatique ou du Conservatoire de musique, avec une moyenne de 70 % ou plus (ou l'équivalent), et posséder préférentiellement une expérience de travail pertinente.

ADMISSION - DATES LIMITES

Trimestre d'automne: 1^{er} avril
Trimestre d'hiver: 1^{er} octobre

30 crédits
Temps complet ou partiel

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
www.hec.ca
dess.goc@hec.ca

EQUIS Agrement

HEC

Olivieri
librairie • bistro

COMMENT FAIT-ON ENTRER
UN BISTRO-TERRASSE
DANS UNE LIBRAIRIE ?
VENEZ VOIR ...

5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
Tél.: 514-739-3639
Fax: 514-739-3630
service@librairieolivieri.com

• POLITIQUE •

Projet-pilote de carte santé

Québec recule pour mieux sauter

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Sans atteindre tous ses objectifs initiaux, la Régie d'assurance maladie du Québec met fin prématurément au projet-pilote de carte santé à puce de Laval. Mais c'est pour mieux se lancer à tombeau ouvert dans le déploiement, à l'échelle du Québec, de la carte Accès Santé promise par le ministre Rémy Trudel.

Au début de juillet, la RAMQ a pris la décision de mettre un terme le 10 septembre au projet-pilote de carte santé à puce de Laval, deux ans après son lancement mais un an avant l'échéance fixée dans un décret gouvernemental de 1999. Jugant l'expérience concluante sur le plan technique, la RAMQ met les bouchées doubles pour achever la «conception administrative», selon les termes employés par les fonctionnaires, de la carte santé à puce, du Dossier Carte Santé informatisé qui l'accompagne et de l'index patient national, ce répertoire de tous les bénéficiaires de l'assurance-maladie au Québec.

Le projet de loi visant l'introduction de la carte Accès Santé, en remplacement de l'actuelle carte soleil, sera déposé à l'automne, ont confirmé, hier, tant la RAMQ que le cabinet du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel. Le gouvernement veut faire vite: l'adoption du projet de loi est prévue pour l'automne également. Il fera évidemment l'objet d'une commission parlementaire mais pas d'un vaste débat public non seulement sur le système de carte à puce choisi par le gouvernement mais sur tous les modèles d'informatisation des dossiers médicaux, comme le souhaite la présidente de la Commis-

sion d'accès à l'information (CAI), Jennifer Stoddart.

La RAMQ a déjà amorcé des consultations ciblées auprès des associations de professionnels de la santé, des Régies régionales, des centres hospitaliers, des CLSC, etc. Selon l'échéancier de RAMQ dévoilé par la directrice générale responsable du projet carte Accès Santé Québec, Mimi Pontbriand, au cours d'une allocution prononcée en juin, les cartes santé à puce seront distribuées aux 7,4 millions de Québécois à compter d'avril 2003. La mise en service est prévue pour l'automne 2003. La RAMQ met la dernière main à la conception administrative du projet, un document qui doit servir à la rédaction d'un mémoire que présentera M. Trudel au conseil des ministres.

Le projet de carte santé à puce soulève des questions tant sur le plan technologique que sur le plan de la protection des renseignements personnels, ce que l'on désigne par l'expression de «gestion du consentement des usagers». Mme Pontbriand a fait valoir que la carte à microprocesseur a fait l'objet d'avis de Gartner Group et Meta Group, deux consultants internationaux reconnus, qui «ont confirmé que le choix de la carte à microprocesseur présentait le meilleur rapport qualité prix sécurité». Au cabinet, on souligne que le projet de loi sera soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI) avant son dépôt à l'Assemblée nationale.

Dans son allocution, Mme Pontbriand confirme que la carte à puce servira avant tout à des fins administratives plutôt qu'à des fins médicales ou cliniques. La carte à puce, avec son index patient national, vise à moderniser la gestion de la RAMQ.

Mode de scrutin

Claude Ryan rejoint le camp des réformistes

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'ex-ministre libéral Claude Ryan se montre favorable à une réforme du mode de scrutin qui permettrait l'introduction de modalités de vote proportionnel. Du coup, il est l'un des signataires de la pétition lancée il y a quelques jours par le Mouvement pour une démocratie nouvelle.

Créé en mai dernier, le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) réclamera qu'une commission de l'Assemblée nationale soit convoquée ou qu'une commission d'étude soit mise en place afin de consulter les citoyens sur les changements à apporter au système actuel. Ce dernier «comporte des vices importants, dont celui de fausser le principe fondamental de l'égalité du vote de chaque citoyen», estime le MDN.

Claude Ryan s'est déjà prononcé en faveur de la représentation proportionnelle. Il l'avait fait inscrire dans le programme du Parti libéral du Québec alors qu'il en était le chef. Après sa démission, le PLQ s'était prononcé contre la représentation proportionnelle et Claude Ryan avait alors enregistré sa dissidence.

«Je n'ai pas changé d'idée. [...] Le système actuel n'a pas causé de drame mais il est injuste objectivement. Il suffit de regarder les résultats obtenus lors de l'élection de 1998. Les libéraux ont obtenu plus de voix que le PQ et c'est pourtant les péquistes qui dirigent avec une majorité de 60-65 % des sièges», a souligné hier au Devoir M. Ryan.

En mars dernier, le PLQ est revenu à la charge avec une résolution proposant une réforme du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Le programme du Parti québécois en fait la promotion depuis plus de vingt-cinq ans.

L'opinion publique

Avant qu'il y ait quelque changement que ce soit, M. Ryan estime toutefois que l'opinion publique doit être préparée. «Il ne faut pas que ça soit imposé d'en haut par une petite gang d'intellectuels. Il y a une éducation du public à faire», dit-il.

D'autres personnalités publiques se sont associées à la pétition du MDN, dont l'ancien Directeur général des élections Pierre-F. Côté, les politologues Vincent Lemieux et Henry Milner ainsi que le sous-ministre de René Lévesque à la réforme électorale, André Larocque.

L'ex-ministre fait son testament politique

Benoît Bouchard ne mise plus que sur l'union des provinces

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Benoît Bouchard était venu en politique fédérale pour répondre aux préoccupations du Québec. Il quitte la vie publique sans avoir trouvé de réponse ni savoir comment y parvenir. Mais il espère encore, avec patience, misant entre autres sur l'union des provinces face à Ottawa.

«Je suis venu à Ottawa en 1984 pour chercher une réponse aux attentes du Québec vis-à-vis du Canada. Je n'ai pas trouvé de réponse. En fait, il n'y a pas une réponse unique. Il y a une évolution constante des sociétés québécoise et canadienne, des institutions et des intérêts qui ont changé la nature du débat. Ce processus demande du temps et le Canada mérite qu'on le lui donne», a-t-il déclaré hier en conclusion d'une conférence de presse du Bureau

de la sécurité dans les transports du Canada, qu'il préside depuis 1996.

Fidèle à ses habitudes du temps où il était ministre du gouvernement Mulroney, M. Bouchard n'a pu s'en tenir au sujet du jour — l'enquête sur l'accident du vol 111 de Swissair en 1998 — et taire ses états d'âme sur l'état de la fédération. Ayant décidé de quitter son poste de président un an avant la fin de son mandat, il voulait, a-t-il dit en entrevue au Devoir, «fermer les livres» d'une carrière marquée par le dossier constitutionnel.

Meech dépassé

Partisan du Oui lors du référendum de 1980, Benoît Bouchard s'est lancé en politique fédérale pour répliquer à l'adoption de la Constitution de 1982. Il a défendu l'Accord du lac Meech, celui de Charlottetown. Chaque fois en vain. Contrairement à six de ses

colègues, il a quand même refusé de se joindre au Bloc québécois. Il est resté fédéraliste. Il n'hésite pas cependant à dire que l'Accord du lac Meech est maintenant un moyen dépassé.

Les changements survenus depuis sont trop profonds. Le Canada «est essentiellement un pays de régions qui se reflète dans ses choix politiques», ajoute-t-il, faisant référence au morcellement régional de l'échiquier politique.

Il note que l'Ouest veut jouer un rôle plus important, que les Québécois veulent voir leur identité respectée mais affichent une grande indifférence à l'égard des questions constitutionnelles. «À mon avis, on fait du surplace», dit-il, sans voir de changement immédiat à l'horizon ni pression populaire pour qu'il en soit autrement.

Rejetant indépendance et référendum, il pense que le Québec doit, entre-temps, occuper tout le terrain qui est le sien, se dévelop-

per comme il croit devoir le faire, user de tous ses pouvoirs et établir un rapport de force en s'alliant aux autres provinces.

«Le rapport de force arrivera quand les provinces comprendront que leur force fondamentale est entre elles et non pas une contre les autres. [...] C'est au niveau du pouvoir des provinces que le Québec va aller chercher sa réponse.»

Il pense que c'est la seule solution pour rétablir un certain équilibre et forcer Ottawa au compromis, surtout en présence du Parti libéral, qui a une tradition centralisatrice. Mais, avertit-il, il faut que les provinces restent unies au lieu de fléchir dès qu'Ottawa leur offre de l'argent.

Ministre conservateur pendant neuf ans, ambassadeur à Paris de 1993 à 1996, il a ensuite été nommé, par les libéraux, président du BST, poste qu'il quittera vendredi. Il retournera au Lac-Saint-Jean, dit-il, «retrouver son équilibre».

René Lévesque



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

RENÉ LÉVESQUE ressuscite... pour une deuxième fois! Une nouvelle sculpture de l'ancien premier ministre du Québec, haute de 2,6 mètres, a en effet été dévoilée en présence de sa veuve, Mme Corinne Côté-Lévesque, hier sur la Colline parlementaire. Elle remplace une première statue installée en 1999 et qui était de grandeur nature, soit de 1,65 mètre. L'épouse du défunt premier ministre n'a pu s'empêcher d'avouer qu'elle affectionnait plutôt la première sculpture. «J'étais au départ d'accord avec la statue d'une grandeur nature, connaissant René et son tempérament proche des gens. Les gens venaient lui mettre une cigarette entre les doigts et je trouvais cela amusant. Mais on m'a convaincu que pour les générations futures qui ne l'ont pas connu, il valait mieux équilibrer les choses», a-t-elle dit. L'ancienne statue prend le chemin de la Gaspésie; elle sera installée dans le parc municipal de New Carlisle, ville natale de René Lévesque.

Souveraineté du Québec

Bof! pensent les investisseurs de Nouvelle-Angleterre

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — La perspective d'un Québec souverain n'effraie pas les Américains, du moins ceux de la Nouvelle-Angleterre. Le Québec est et restera pour eux avant tout un «marché» à conquérir.

«Le Québec, c'est quoi? Sept millions d'habitants? C'est un marché, et c'est un marché dans lequel nous voulons être présents», a déclaré le gouverneur du Connecticut, John Rowland, à la clôture de la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Westbrook, au Connecticut, hier.

A son avis, le débat sur la souveraineté qui perdure au Québec depuis plusieurs années n'a aucun effet sur les investissements. John Rowland prévoit d'ailleurs diriger lui-même une mission économique au Québec prochainement.

«Les gens d'affaires cherchent des occasions d'affaires, l'exportation, des partenariats. Ils regardent ce débat mais je crois que cela n'a aucun impact. Ils cherchent ce qu'il y a de mieux pour leurs entreprises», a affirmé le gouverneur Rowland qui a fait comprendre qu'il n'y avait rien de répréhensible à tenir un troisième référendum.

«J'ai moi-même gâché des élections, nous avons tous nos bons et nos mauvais jours», a-t-il lancé.

Effet boeuf

Cette déclaration a eu un effet boeuf sur le premier ministre Bernard Landry qui n'en espérait pas tant. «Ce sont des gens très informés, très sympathiques, qui disent une vérité qui est bonne à entendre», «C'est presque comparable à aller au cinéma avec Sophia Loren», a-t-il ajouté dans un grand sourire.

Bernard Landry a parlé de bois d'œuvre, d'électricité et de souveraineté en privé avec les gouverneurs américains, lundi et hier à Westbrook. «De bonnes relations personnelles ça donne de bonnes relations d'affaires», a précisé M. Landry.

«Mais la question du Québec n'étant pas réglée, alors c'est sûr qu'il y a des allusions dans des conversations privées. Et ce que je dis publiquement, je le dis en privé, ce que je dis à l'intérieur du Québec, je le dis à l'extérieur», a-t-il insisté.

En conférence de presse, devant les gouverneurs, les premiers ministres et les médias américains, Bernard Landry a déclaré que «le Québec est une nation qui n'a pas réglé sa question nationale». Il a dit souhaiter parvenir, avec le Canada anglais, à une union confédérale de type européen.

Les gouverneurs et les premiers ministres se retrouveront à Québec l'an prochain, alors que la conférence portera notamment sur la compétence de la main-d'œuvre de la nouvelle économie.

L'enseignement du français langue seconde hors Québec

Un coup de pouce s'impose

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les élèves hors Québec ne sont pas assez encouragés à s'inscrire à des cours de français langue seconde, constate le groupe Canadian Parents for French (CPF), qui espère que son nouvel outil d'évaluation et sa campagne de publicité combleront en partie cette lacune.

L'organisme pancanadien, qui voit à la promotion et au développement de l'enseignement du français langue seconde, dévoilait hier son deuxième rapport annuel. Le document dresse un portrait de la situation dans chaque province, en plus de souligner certains problèmes plus criants.

Plus de transparence

Les statistiques démontrent qu'environ deux millions de Canadiens étudient le français dans des programmes de base ou d'immersion. Si le nombre d'inscriptions n'a que légèrement fluctué au cours des dernières années, CPF estime cependant que plus de transparence dans l'utilisation des ressources est nécessaire.

Le groupe cite par exemple certaines commissions scolaires ontariennes qui ont aboli, par manque de fonds, les cours de français de base de la première à la troisième année. D'autres utiliseraient les fonds alloués au français langue seconde pour d'autres activités scolaires.

CPF fait également valoir que les efforts de promotion du français dans les écoles, les commissions scolaires et les gouvernements ne sont pas suffisants.

«Au niveau secondaire, le français devient une option et c'est un problème auquel on aimerait s'attaquer. Les étudiants ne sont pas assez encouragés à poursuivre leurs cours de français autant qu'ils sont encouragés à réussir en mathématiques, en sciences ou en informatique. Pourtant, le français peut aider à développer diverses compétences en plus de leur faire découvrir tout un monde», explique Joan Netten, présidente de CPF.

Affiches et messages

C'est d'ailleurs en partie sur ce dernier aspect que la campagne de publicité du regroupement portera. Des affiches et des messages télévisés mettant en vedette des parents lançant le slogan «Parce que nous voulons leur offrir le monde» seront bientôt distribués dans les provinces.

«Avec la mondialisation, les possibilités d'emplois et de voyages ne sont pas aussi ouvertes pour quelqu'un qui ne maîtrise pas une deuxième langue, plus particulièrement le français, puisqu'il s'agit d'une langue importante au plan international et au Canada», fait valoir Mme Netten.

CPF a profité du dévoilement de son rapport annuel pour lancer un outil d'évaluation destiné aux écoles. L'organisme tire également la sonnette d'alarme quant aux effectifs d'enseignants du français langue seconde.

Déjà certaines provinces ont de la difficulté à recruter des enseignants qualifiés, une tendance qui risque de s'amplifier avec les années. Pour faire face au problème, CPF a mis sur pied un groupe de travail qui a pour tâche de mieux cerner la nature de cette pénurie.

CSDM

L'accent sur la lutte au décrochage

LE DEVOIR

La présidente de la CSDM, Diane de Courcy, fait de la lutte au décrochage son cheval de bataille pour la prochaine année scolaire.

Dans un document qui sera présentée ce soir au Conseil des commissaires, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) proposera, en outre, de faire un recensement «des pratiques administratives et de gestion susceptibles d'avoir un impact négatif sur la performance des élèves». C'est le cas, par exemple, lorsqu'un élève est suspendu de l'école pour une raison ou pour une autre.

«Cela a un impact sur sa motivation et son sentiment d'appartenance à l'école», croit la présidente. Cette analyse pourrait servir à identifier des mesures d'intervention plus appropriées. Mais encore, les commissaires du MEMO proposent de mettre en place, dans chaque regroupement, un service pour les élèves qui décrochent, pour les inciter à revenir dans les salles de classes.



VERS UNE AUTRE MONDIALISATION

Congrès de
L'entraide missionnaire

8 et 9 septembre 2001

La mondialisation néolibérale triomphe sur la planète. Des citoyen(ne)s dénoncent ses effets pervers au Sud et au Nord. Marche mondiale des femmes, Forum social de Porto Alegre, Sommet des peuples à Québec montrent qu'un vaste mouvement social planétaire se construit.

Nous proposons d'examiner l'évolution des mouvements de résistance à la mondialisation et de réfléchir aux valeurs spirituelles et religieuses qui les inspirent.

Personnes ressources :

Yvonne Bergeron, théologienne, coordonnatrice du Service de la pastorale sociale du diocèse de Sherbrooke : «*Quêtes de sens au cœur des résistances*»

Marie-Hélène Bonin, coordonnatrice de la campagne pour l'accès aux médicaments essentiels (Médecins sans frontières) : «*Accès aux médicaments anti-sida en Afrique du Sud*»

Pascal Kambale, avocat de Kinshasa, directeur de la campagne de Human Rights Watch pour la ratification du statut de la Cour pénale internationale (Afrique francophone) : «*Luttes internationales contre l'impunité*»

Charlotte Thibault, historienne et consultante : «*Mexico (1975), Nairobi (1985), Beijing (1995), New York (2000) : le mouvement des femmes en marche*»

Éric Toussaint, politologue, président du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, Belgique : «*De Dakar à Porto Alegre : résistances et alternatives*»

Au CÉGEP Ahuntsic, 9055 rue Saint-Hubert, à Montréal

Coût : avant le 31 août, 95\$. Après, 110\$

Pour information : (514) 270-6089

LE DEVOIR

LE MONDE

Une élection capitale demain



DARREN WHITESIDE REUTERS

Une électrice a participé hier à un meeting du Fretilin au grand stade de Dili.

Le Timor-Oriental relève la tête

Les membres de l'Assemblée constituante seront élus demain

ASSOCIATED PRESS

Dili — Le Timor-Oriental se prépare à franchir un nouveau cap vers l'indépendance avec l'élection demain d'une Assemblée constituante et d'un président l'an prochain. Le signe le plus frappant de ce scrutin, le premier depuis le référendum sur l'indépendance d'août 1999, n'est pas la ferveur de la campagne ou l'enthousiasme des électeurs, mais l'état général de la capitale, Dili.

Symbole de la réussite et de la lutte des Timorais, Dili a été entièrement remise en état moins de deux ans après avoir été détruite par les combats qui ont opposé soldats indonésiens et militants pour l'indépendance.

Depuis lors, l'ancienne colonie portugaise a été placée sous administration temporaire de l'ONU et a reçu une importante aide internationale qui a financé la reconstruction des maisons brûlées lors des combats de 1999. Les services publics ont également été rétablis et l'aéroport abandonné et saccagé a été restauré et prospère désormais.

Lors des élections de demain, les Timorais désigneront, parmi 16 partis politiques en lice, les 88 députés d'une Assemblée constituante qui sera chargée de rédiger la Constitution pavant le chemin vers l'indépendance. L'ancienne colonie portugaise a connu 24 ans d'occupation militaire indonésienne. L'année prochaine, un nouveau président sera élu, alors que l'administration de l'île par les Nations unies prendra fin mi-2002.

Le plus important parti du territoire, le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental (Fretilin), qui avait entraîné la rébellion sanglante contre l'Indonésie, devrait remporter la majorité des suffrages.

Une délégation américaine se rend à Bogotà

Le Plan Colombie tarde à produire des effets

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotà — L'avenir du Plan Colombie, de plus en plus contesté dans le pays andin, et sans les effets escomptés dans le combat antidrogue, sera au centre de la visite à Bogotà d'une délégation américaine de haut rang d'aujourd'hui à vendredi.

La défoliation, par fumigations aériennes d'herbicides, des 160 000 hectares de plantations de coca en Colombie, premier producteur mondial de cocaïne avec 580 tonnes par an exportées en majorité aux États-Unis, forme l'axe de ce plan signé le 31 août 2000 par l'ancien président américain Bill Clinton et son homologue colombien, le conservateur Andrés Pastrana.

Malgré la destruction de 51 000 ha de coca au premier semestre 2001 par l'aspersion d'herbicides, le dernier bilan officiel en juillet évalue à 160 000 ha la superficie des plantations de drogue, contre 125 000 ha pour les chiffres de 2000.

Les entretiens de la mission américaine, dirigée par Marc Grossman, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques, précéderont le séjour en Colombie du secrétaire d'État, Colin Powell, les 11 et 12 septembre.

Le vice-président colombien, Gustavo Bell, également ministre de la Défense, a évoqué hier à Bogotà «une révision de certains as-

pects» du Plan Colombie lors de la visite de la délégation américaine. Si le vice-président n'a pas explicité son commentaire, il ne fait aucun doute que la question des fumigations, au centre d'une polémique en Colombie, fait partie des priorités à revoir pour les deux parties.

Les déversements par hélicoptères ou avions, sur les plantations de coca, de tonnes de glyphosate, un puissant herbicide, n'ont cessé d'être mis en cause dans les dernières semaines par une frange croissante de la population, avec à sa tête le médiateur, Eduardo Cifuentes.

Une plainte en justice a été déposée par les Indiens de ces régions, opposés aux arrosages d'herbicides, indistincts selon eux, sur leurs cultures où s'intercalent coca et légumes, en raison des dangers pour leur santé et l'environnement. Ces paysans, soutenus par des organisations non gouvernementales, sont prêts à accepter une éradication manuelle de la drogue, au profit de cultures alternatives, et insistent pour que les fumigations soit limitées aux plantations à caractère industriel.

Les critiques contre ces défoliations ont conduit l'ambassade américaine à Bogotà à annoncer, en juillet dernier, le lancement d'une étude toxicologique dans le pays andin pour vérifier l'innocuité du glyphosate.

50 000 Palestiniens aux obsèques du chef du FPLP

La tension s'accroît encore en Cisjordanie

Les troupes israéliennes ont pris position dans le village de Beit Jalla

ASSOCIATED PRESS

La tension est encore montée d'un cran en Cisjordanie. Alors que les troupes israéliennes ont pris position hier dans le village de Beit Jalla, avec l'intention d'y rester aussi longtemps que nécessaire, 50 000 Palestiniens criant vengeance ont participé, à Ramallah, aux obsèques du chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Moustapha Zibri, assassiné la veille dans une attaque ciblée de Tsahal.

L'incursion de chars israéliens à Beit Jalla a été effectuée en représailles à des échanges de tirs entre des habitants palestiniens du village et la colonie juive voisine de Gilo, au sud de Jérusalem. L'armée a pris position dans plusieurs bâtiments de la ville et imposé un couvre-feu. Un policier palestinien a été tué et dix personnes blessées au cours de l'opération.

Par le passé, les troupes israéliennes se retiraient une fois l'attaque terminée, avant le lever du jour. Or, cette fois, Tsahal est restée à Beit Jalla et le gouvernement d'Ariel Sharon a annoncé que ses troupes maintiendraient leurs positions aussi longtemps que nécessaire.

Cette opération intervenait au lendemain de l'assassinat de Moustapha Zibri. Pour exprimer leur colère, les Palestiniens sont descendus dans la rue et des hommes armés ont tiré depuis Beit Jalla contre la colonie juive de Gilo. Un colon a été tué lundi dans cette implantation régulièrement prise pour cible au cours de ces derniers mois d'affrontements.

A Washington, le porte-parole du département d'État Richard Boucher a appelé l'État hébreu à retirer ses forces de Beit Jalla. «Les Israéliens doivent comprendre que les incursions comme cela ne résolvent pas les problèmes de sécurité. Elles ne font qu'aggraver la situation», a-t-il déclaré. «Les Palestiniens doivent arrêter les fusillades et les attentats contre les Israéliens à Gilo et ailleurs», a-t-il ajouté.

A Londres, le secrétaire au Foreign Office, Jack Straw, a aussi exhorté Israël à retirer ses troupes de Beit Jalla, condamnant l'incursion militaire qu'il a qualifiée d'«excessive et disproportionnée». Le chef de la diplomatie britannique a critiqué les opérations de plus en plus dures menées ces derniers jours par Israël et a demandé le gel de la colonisation menée par l'État hébreu.

Hier également, des chars et engins blindés israéliens ont pénétré dans le camp de réfugiés de Rafah,

dans la Bande de Gaza, près de la frontière égyptienne. Les bulldozers ont détruit 14 bâtiments. Cette incursion a provoqué des affrontements au cours desquels sept Palestiniens ont été blessés. Un membre des forces de sécurité palestiniennes a également été tué dans une fusillade avec les troupes israéliennes près de la ville de Dura, en Cisjordanie.

Hypothétique rencontre

Dans ces conditions, l'hypothèse d'une rencontre Peres-Arafat, envisagée la semaine dernière, semble désormais totalement exclue. La diplomatie reste impuissante face à deux mois d'actions militaires israéliennes, même si la communauté internationale a condamné unanimement l'assassinat de Moustapha Zibri, dont les obsèques ont eu lieu à Ramallah.

Dans les rues de cette ville, des hommes masqués ont porté sa dépouille tandis que d'autres hommes armés et masqués ont tiré des coups de feu en l'air.

Plusieurs ministres et parlementaires palestiniens ainsi que des dirigeants du Hamas et du Jihad islamique ont assisté à ces funérailles. Yasser Arafat, qui se trouvait dans ses bureaux à Gaza, n'a assisté ni aux obsèques à Ramallah ni à celles, symboliques, organisées à Gaza.

Dans les villes cisjordanaises de Naplouse, Djénine et Tulkarem, des milliers d'autres Palestiniens ont paradé dans des rues avec des faux cerceaux.

D'autres réfugiés Palestiniens ont manifesté en Syrie, en Jordanie et au Liban pour protester contre cet assassinat.



MAGNUS JOHANSSON REUTERS

Un des tanks de l'armée israélienne qui ont envahi Beit Jalla, hier.

Les rebelles albanais déposent les armes

L'OTAN s'enfonce dans les bastions de UCK

AGENCE FRANCE-PRESSE

Skopje — L'OTAN s'est installée hier dans les bastions rebelles des hauteurs de Tetovo pour poursuivre sa collecte des armes de la guérilla albanaise, à la veille de la visite à Skopje de son secrétaire-général, George Robertson.

L'Alliance atlantique devrait pouvoir annoncer à cette occasion qu'elle aura, au 31 août, rempli la première partie de sa mission avec le ramassage d'au moins un tiers de l'arsenal des rebelles.

C'est dans le massif montagneux, dominant Tetovo, que l'Armée de libération nationale (UCK) des Albanais de Macédoine a remporté ses plus grands succès militaires. Là, pratiquement tous les villages sont sous son contrôle, et elle bénéficie d'un soutien inconditionnel de la population.

Lorsque 300 parachutistes britanniques et une centaine de militaires néerlandais ont ouvert leur «site de collecte» des armes dans le village de Brodec, ils ont été surpris de voir se former des files d'attente. Les Albanais venaient individuellement remettre leur arme, parfois accompagnés de leur épouse. Trois missiles sol-air, et au moins une centaine

de fusils d'assaut ont été rendus, selon des chiffres encore incertains, car fournis par des journalistes invités par l'OTAN à suivre les opérations.

A en croire la presse, les Macédoniens sont toujours aussi peu convaincus par la «Moisson essentielle» de l'OTAN. Le quotidien indépendant *Dnevnik* affirmait par exemple hier que les armes rendues étaient des «pièces de musée», et citait le porte-parole du gouvernement, Antonio Milososki, déclarant qu'il ne s'agissait pas d'une «Moisson essentielle, mais d'une Moisson théâtrale».

George Robertson rencontrera aujourd'hui à Skopje les principaux dirigeants politiques du pays, ainsi que les responsables des groupes politiques au Parlement. Il cherchera à les convaincre d'aller de l'avant et de mettre en œuvre l'accord politique du 13 août, qui revalorise les droits des Albanais en échange d'une démilitarisation de l'UCK.

Le Parlement avait prévenu qu'il ne commencerait l'examen des lois découlant de l'accord politique que si un tiers des armes avait été ramassé le 31 août. George Robertson devrait donner toutes les assurances, mais sur la base du chiffre de l'OTAN.

Des rebelles au Kosovo

ASSOCIATED PRESS

Pristina — La KFOR a arrêté dans la nuit de lundi à hier 35 présumés rebelles albanophones, qui avaient franchi illégalement la frontière en provenance de la Macédoine, a annoncé un porte-parole de la force de maintien de la paix de l'OTAN.

Plusieurs groupes de présumés membres de l'Armée de libération nationale (UCK), désarmés pour la plupart, ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de pénétrer dans la partie du Kosovo sous contrôle américain, a précisé Howard Rhoades, porte-parole de la KFOR.

La force de maintien de la paix a interpellé environ 200 présumés insurgés albanophones au cours des dernières 48 heures. Depuis le renforcement des patrouilles frontalières de la KFOR à la mi-juin, quelque 750 présumés rebelles, désarmés pour la plupart, ont été arrêtés, selon la même source. De nombreux rebelles ont pris le chemin du Kosovo, à majorité albano-phonie. Ils semblent avoir laissé leurs armes en Macédoine.



PETER ANDREWS REUTERS

Un soldat britannique surveillait, hier, des membres de l'UCK venus d'eux-mêmes déposer leurs armes.

EN BREF

Pas de référendum pour la Corse

(Reuters) — Le Premier ministre français, Lionel Jospin, s'est prononcé hier contre un référendum sur l'indépendance en Corse, jugeant que cette idée n'avait «pas de sens». «Un référendum en Corse est anticonstitutionnel [...] Ne cherchons pas des mesures qui n'en sont pas», a-t-il déclaré sur TF1 en défendant l'actuel processus de Matignon. «Un référendum pour les seuls Corses n'est pas possible et un référendum sur le continent et dans toute la France — Corse et continent — sur cette question pourrait donner des résultats surprenants», a-t-il ajouté.

Poursuites judiciaires contre le bouclier

(AFP) — Des poursuites judiciaires ont été engagées hier par une coalition de huit organisations écologistes et militant pour la santé publique contre le projet du président George W. Bush de bouclier antimissile (MD), a-t-on appris auprès de ces groupes. Cette coalition exige du Pentagone qu'il procède à une nouvelle évaluation des conséquences pour l'environnement et la santé des activités liées à la construction d'installations dans le cadre de ce projet, particulièrement en Alaska. Les poursuites ont été engagées devant le tribunal fédéral de Washington. «L'administration Bush a admis avoir revu radicalement son programme de défense anti-missile», a estimé David Adelman, avocat de l'une de ces organisations, Natural Resources Defense Council (NRDC). Outre la NRDC, les organisations sont: Greenpeace USA, Physicians for Social Responsibility, Alaska Public Interest Research Group, Alaska Action Center, Alaska Community Action on Toxics, Kodiak Rocket Launch Information Group et «No Nuke North: Alaskan and Circumpolar Coalition Against Missile Defense».

Un autre charnier en Serbie

(AFP) — Environ 340 corps ont été exhumés d'une fosse commune présumée contenir les restes d'Albanais du Kosovo tués en 1999 pendant le conflit serbo-albanais, a indiqué hier un responsable de la police serbe, Dragan Karleusa. «Nous avons dégage 230 corps d'une deuxième fosse commune à Batanica», 15 kilomètres au nord-ouest de Belgrade, a déclaré le capitaine Karleusa, au cours d'une conférence de presse. «Le nombre de corps renfermé par ce charnier est beaucoup plus élevé», a ajouté Karleusa, un des dirigeants du département du crime organisé. En juin, la police avait annoncé avoir retiré 36 corps d'un premier charnier sur ce même site, jouxtant un polygone de la police serbe.

10 000 Irlandais ont été évacués

(AFP) — La police a fait évacuer mardi quelque 10 000 personnes participant à une fête locale en Irlande du Nord après avoir découvert une bombe incendiaire qui y avait été placée par des extrémistes anti-catholiques. Un policier qui se trouvait parmi la foule de touristes à Ballycastle, une ville côtière située au nord de Belfast, a senti une odeur d'essence et a vu plusieurs cylindres suspects à l'intérieur d'une voiture. Cinq heures plus tard, des experts de l'armée ont désamorcé l'engin. Le chef de la police de Ballycastle, John Bustard, a annoncé qu'une personne appartenant à un mouvement protestant interdit avait téléphoné pour prévenir de l'imminence d'un attentat alors que l'évacuation de la zone avait déjà commencé.

Suu Kyi reçoit

(AFP) — L'émissaire de l'ONU, le Malaisien Razali Ismail, a rencontré hier Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), après s'être entretenu avec le numéro trois de la junte au pouvoir, le général Khin Nyunt, a-t-on appris auprès de l'ONU. L'envoyé spécial du secrétaire général Kofi Annan est arrivé lundi à Rangoun, pour une 5^e visite destinée à tenter de rapprocher les deux parties dans un délicat dialogue de «réconciliation nationale». Entamées il y a dix mois, ces discussions secrètes n'ont pas permis, selon les diplomates, d'avancée significative.

É D I T O R I A L

N'y a-t-il rien d'autre à faire?

Dans la foulée des baisses de taux d'intérêt commandées par la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada a de nouveau réduit son taux d'un quart de point, hier, pour une baisse totale de 1,75 % depuis le début de l'année. Pendant ce temps, au ministère des Finances, à Ottawa, ministres et sous-ministres regardent le train passer en espérant que les baisses d'impôt décrétées avant les élections suffiront à la tâche de soutenir la croissance. Un pari plus que risqué.

Sans être alarmiste — ce n'est pas le genre de la maison —, la Banque du Canada s'est tout de même montrée plus pessimiste qu'au cours des derniers mois dans le communiqué émis hier pour annoncer la baisse des taux d'intérêt au pays. Pour cause: alors que l'économie canadienne avait cru à un rythme fort respectable de 4,7 % l'an dernier, les dernières prévisions parlent plutôt de 2 à 2,5 % pour l'année en cours.

C'est devenu un lieu commun de rappeler que la santé économique du Canada dépend largement de celle des États-Unis, où nous livrons près de 90 % de nos ventes à l'étranger. Or, si l'on se fie aux dernières prévisions du FMI, les États-Unis, qui font face au plus important ralentissement des dix dernières années, pourraient devoir attendre encore une autre année avant de rebondir. Si tel était le cas, il y a fort à craindre que ce qui paraissait n'être qu'une accalmie dans un cycle économique particulièrement favorable se transforme en une vraie récession à mesure que les consommateurs cesseront de croire au scénario d'une reprise imminente.

Pour le moment, il n'y a pas lieu de paniquer. Mais il n'empêche qu'il est difficile d'imaginer que nous puissions assister à une reprise soutenue sans être passés par un ralentissement sévère, voire une récession, à moins d'une action concertée de nos pouvoirs publics. Ainsi va l'économie de marché: jamais la croissance ne dure indéfiniment.

Malheureusement, rares sont les gens qui prennent au sérieux les menaces de récession avant que l'évidence ne les rattrape. La preuve en est qu'à l'heure actuelle, ce sont les consommateurs qui continuent de soutenir l'activité économique par leurs dépenses. Et ce sont ces mêmes consommateurs à qui les banques centrales, celle des États-Unis et la nôtre, tentent de dire: «Continuez, ne lâchez pas!» en réduisant les taux d'intérêt. Car, du côté des entreprises, l'espoir d'une reprise des investissements à court terme est faible étant donné l'ampleur des inventaires qui ne trouvent plus preneurs. Il y a l'exemple des sociétés de télécom, mais il y aura bientôt celui des voitures, puis des matières premières, etc. Voilà une situation classique de surcapacité de production qui ne peut que s'aggraver si les consommateurs, à leur tour, se placent en mode de retenue. Ce à quoi leur haut niveau d'endettement devrait déjà les avoir invités en ces temps d'incertitudes.

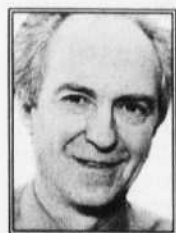
Dans les circonstances, le seul espoir provient des pouvoirs publics. D'abord des banques centrales, ce qu'elles ont fait depuis des mois maintenant, puis des gouvernements eux-mêmes puisque les baisses de taux d'intérêt ne suffisent plus. Comment? En réduisant les impôts pour améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs, mais aussi en profitant de l'accalmie générale pour annoncer divers programmes d'investissements publics qui sont nécessaires par ailleurs.

Les opposants à la présence active de l'État diront que les baisses d'impôts suffisent et qu'au lieu de dépenser, les gouvernements doivent encore les réduire. Un raisonnement vrai, mais simpliste! Car il est bien connu qu'en période de ralentissement économique, le pessimisme ambiant devient un frein sérieux aux dépenses personnelles et aux investissements. C'est donc aux gouvernements de prendre temporairement le relais de la dépense, ce que les excédents budgétaires actuels leur permettent de faire.

Après des années de compressions, le temps est donc venu d'encourager financièrement le démarrage de projets d'envergure au pays. Que ce soit la construction de logements sociaux et de centres d'hébergement pour personnes âgées, le prolongement de lignes de métro ou la construction de centres de recherche, la mise à niveau des réseaux d'aqueduc et des équipements de traitement des eaux... les idées et les besoins ne manquent pas. Premier ministre et ministre des Finances du Canada en tête, Ottawa doit s'entendre rapidement avec les provinces pour préparer l'offensive.

Pour ce faire, le ministre des Finances, Paul Martin, doit présenter un nouveau budget dès cet automne, tout juste un an après le mini-budget préélectoral 2000. Si Ottawa est sérieux dans ses intentions d'éviter que le ralentissement important qui secoue les États-Unis n'ébranle gravement, et pour longtemps, l'économie canadienne, il doit agir. Dès cet automne.

jrnsansfacon@ledevoir.ca



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

DANS LA SÉRIE LES GRANDS PILOTES DU QUÉBEC...



L E T T R E S

Amère déception

Je suis extrêmement déçu du rapport de la commission Larose sur l'avenir de la langue française. Comment peut-on affirmer sans rire, alors que le recul du français a été démontré à Montréal, que l'avenir de la langue passe par la «valorisation de l'anglais»?

L'anglais n'est pas assez valorisé? On l'entend et on le voit partout: à la télévision, sur Internet, dans les journaux, à l'aéroport, dans la rue, dans les écoles, au dépanneur du coin, partout!

Si le gouvernement du Québec voulait réellement la progression et le maintien de la langue française, il prendrait les bons moyens. Il renforcerait la loi 101, il améliorerait la qualité des cours de français au primaire et diminuerait la quantité de cours d'anglais au profit d'une troisième langue. Il cesserait de se préoccuper outre mesure des droits d'une minorité et penserait à la majorité, francophone, et qui désire le rester.

Cette commission, c'est l'héritage de cinq années de bouchardisme. Landry saura-t-il faire mieux? Ou devons-nous continuer d'observer le recul du français sous un gouvernement souverainiste?

Louis Préfontaine
Montréal, 21 août 2001

Encore le mariage des prêtres!

Les médias reviennent souvent sur la question du mariage des prêtres, quand ce n'est pas sur l'ordination des femmes, sous prétexte de la pénurie des vocations sacerdotales dans l'Église catholique (TVA, midi, 17 août 2001).

Pourtant, depuis toujours, combien d'hommes et de femmes ont renoncé au mariage et choisi le célibat pour se consacrer corps et âme à une cause qui leur tient à cœur?

Combien ont renoncé au mariage et choisi le célibat pour goûter ce qui leur semble la li-

berté? Combien ont renoncé au mariage et choisi le célibat pour se soustraire aux responsabilités du couple et de la famille? Combien ont renoncé au mariage et choisi le célibat pour leur non-intérêt au sexe opposé?

Dans de telles conditions, la possibilité du mariage des prêtres pourrait-elle changer ces choix et ces tendances?

Quand les hommes deviennent responsables, ils sont en mesure de s'engager avec générosité, que ce soit dans le mariage ou dans le mariage.

Voilà le cœur du problème.

Denise Pepin
Montréal, 17 août 2001

Les happy few

En lisant «Les têtes du pouvoir» à la une (Hélène Buzzetti, jeudi, 23 août 2001), je n'ai pu m'empêcher de penser à tous ces artistes qui ont l'obligation de produire du «contenu canadien» pour devenir admissibles à une participation financière de l'État canadien dans le financement de leurs travaux.

Sourire en coin, je me suis dit que ceux qui ont la tâche de réduire nos premiers ministres en tableaux n'ont probablement pas eu à faire la preuve (l'épreuve) du contenu canadien. Par exemple, il est devenu très difficile, pour un cinéaste canadien, de mettre en image un conte traditionnel zoulou.

René Robitaille
Producteur Web
Ex-monteur sonore
23 août 2001

La Grande Paix de 2001: court-circuits Ottawa

Dans sa lettre du 16 août répliquant à notre texte («La Grande Paix de 2001: faire du Québec le pays multinational que le Canada refuse d'être»), l'avocat Paul Dionne réprovoque notre appel à soustraire les autochtones du Québec

de l'application de la Loi fédérale sur les Indiens par la souveraineté du Québec. Il soutient que notre analyse incite à l'inaction parce qu'on peut, selon lui, négocier dès maintenant des traités, sans attendre l'accession du Québec à la souveraineté.

Or, là où nous constatons de l'inaction, c'est plutôt au ministère fédéral des Affaires indiennes qui, même après la coûteuse commission Erasmus-Dussault, vient de s'engager de nouveau dans des consultations visant à amender l'actuelle Loi sur les Indiens plutôt que de généraliser l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Cet autre long processus implique que la grande majorité des bandes autochtones, n'ayant pas conclu de traité les soustrayant à l'application de la Loi sur les Indiens comme les Cris et les Naskapis du Québec, sont une fois de plus appelés à discuter sur la base d'une loi archaïque et fondamentalement désobligeante.

L'autonomie gouvernementale pour tous les autochtones n'est donc pas pour demain et le Québec peut difficilement faire bande à part dans ce contexte.

Si l'établissement d'une société reconnaissant pleinement les droits collectifs des peuples autochtones est souhaitable, il est difficilement imaginable qu'il n'en soit pas ainsi pour le peuple québécois.

Or, dans ce cas aussi, la tendance est nettement à l'inverse à Ottawa. Ainsi, puisque le cadre constitutionnel actuel n'est pas propice à l'émergence des droits collectifs en général, autant mettre fin à l'infroductueuse politique fédérale de négociation tripartite Ottawa-Québec-autochtones.

Mieux vaut s'entendre directement entre Québécois et Premières Nations dans le cadre permanent de la constitution d'un Québec souverain.

Christian Gagnon
Vice-président régional
Parti québécois de Montréal-Centre
Août 2001

LIBRE OPINION

École Somerled: quel bon sens!

MARIA HAUSLER
DIANE LANDRY
LUCIE LORD

Respectivement intervenantes devant le tribunal, témoin et présidente du Conseil d'établissement de l'école Somerled

Des parents qui ont demandé au tribunal d'être entendus dans la cause opposant la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à trois résidents de Notre-Dame-de-Grâce (NDG) désirent, aujourd'hui, corriger les faits rapportés le 14 août dernier dans un texte publié sous le titre: «École Somerled - Où est passé le bon sens?», signé Paule Biron et Michel Prévillé.

Ces derniers ne considèrent qu'un seul point de vue, soit celui des requérants dans la poursuite. Ceux-ci s'opposent à la décision de la CSDM de dédier l'école Somerled (depuis le 1^{er} juillet dernier nommée Anne-Hébert) à une clientèle volontaire d'élèves de 5^e et 6^e année ainsi qu'à celle de classes d'accueil de mêmes niveaux.

Contrairement aux requérants de la poursuite, les six parents «intervenant» sont directement visés par cette décision de la CSDM. Chacun d'eux a déjà inscrit l'un de ses enfants sur une base volontaire à cette nouvelle école. Ils ont participé, l'automne dernier, au processus de consultation portant sur la clientèle.

Tous les points de vue se sont exprimés au cours de cette étape, qui équivalait à une commission parlementaire. Les décideurs ont entendu, tenu compte des points de vue exprimés, fait les ajustements nécessaires et, finalement, tranché en bonifiant la proposition initiale comme dans toute consultation pu-

blique. Et telle était leur responsabilité.

Dans cette poursuite aussi coûteuse qu'inutile, les requérants ne représentent qu'eux-mêmes. Ils n'ont aucune légitimité pour parler au nom «des parents de l'école Somerled», comme certains articles ont pu le laisser croire. Non élus aux conseils d'établissement de leurs écoles, ils l'étaient encore moins à l'école Somerled. Aucun d'eux n'avait d'enfant dans cet établissement au moment de la consultation où tous les parents, sans discrimination, ont pu s'exprimer.

En effet, ils ont voté à 64,4 % en faveur de l'école dite de cycle pour leur établissement d'enseignement.

Des interprétations erronées des ordonnances

Outre le caractère biaisé du texte, on retrouve aussi des interprétations erronées des deux ordonnances du juge de la Cour supérieure du Québec, Nicole Duval-Hesler, dont l'une a déjà été rendue et une seconde, sur «le fond», devrait l'être d'ici quelques semaines.

Il y a lieu d'expliquer le sens de ces requêtes, une injonction permanente et une autre dite de sauvegarde, requêtes telles que la juge les a formulées devant le tribunal, et ce, à plusieurs reprises. Celle-ci a aussi précisé le fondement juridique de la décision à rendre afin d'en cerner les limites et d'éviter toute ambiguïté quant à leur interprétation.

Elle a exprimé clairement qu'il n'appartient pas à la justice de dicter à la commission scolaire ses actions en la matière.

La commission est parfaitement habilitée à déterminer la clientèle d'une école.

Son collègue, le juge Joel Silcoff, tirait les mêmes conclusions l'été dernier.

Par l'ordonnance de sauvegarde accordée le 10 août dernier, le juge voulait ouvrir à la CSDM toutes les avenues possibles à la résolution du problème d'allocation des écoles dans Notre-Dame-de-Grâce et protéger les droits de tous les enfants du quartier.

Quant à la seconde injonction, le juge de la Cour supérieure étudie la légalité du processus de consultation. Son jugement portera uniquement sur sa validité et non sur la décision des commissaires. La nuance importe.

Si la juge invalidait la dernière consultation, son jugement pourrait ordonner une troisième consultation pour l'ensemble des écoles en cause dans NDG.

Au terme des audiences, le demandeur principal dans la poursuite, Kevin Copps, et la présidente du conseil d'établissement de l'école Somerled, Lucie Lord, en sont venus à la même conclusion quant à l'impossibilité humaine de faire revivre aux parents de NDG une troisième consultation.

Le message a été exprimé clairement par les deux parties à la fin des audiences. Une troisième consultation n'aurait d'autre conséquence que de polariser encore davantage, si cela se peut, les positions des parents du quartier, devenus adversaires politiques depuis deux ans.

Un exercice byzantin

Dans de telles circonstances, pourquoi les parents se retrouvent-ils devant les tribunaux? Il y a fort à parier que les parents requérants pensaient trouver dans le tribunal un intermédiaire leur permettant d'imposer leur propre décision aux décideurs scolaires en titre.

Les «pro-quartier» ont frappé à la mauvaise porte et pourraient se retrouver avec une ordonnance qu'ils ne souhaitent pas plus que les «pro-cycle» voir appliquer. Un exercice «byzantin», selon un témoin? La preuve est faite.

Nous ne nous engagerons pas dans une guerre de chiffres quant aux places encore disponibles à l'école Somerled après que les quelque 280 élèves déjà prévus auront occupé leur chaise, sur une capacité maximale de 350. Nous nous limiterons à dire qu'il s'agit d'un faux débat.

Un faux débat parce que les deux autres écoles en cause, Notre-Dame-de-Grâce et Sainte-Catherine-de-Sienne, ont reçu ce qu'elles ont demandé à la CSDM dans le cadre de la consultation. Un faux débat car les écoles disposaient d'autres enjeux.

L'école Sainte-Catherine-de-Sienne a toujours affiché ses «vraies couleurs». En effet, elle réclame depuis deux ans le droit de conserver toute sa clientèle et une nouvelle école pour la recevoir. Le motif: bénéficier des effets positifs d'une masse critique d'élèves.

Après avoir d'abord pensé à l'école Saint-Ignace, le conseil d'établissement de SCS a souhaité déménager ses installations dans l'école Rosedale, un édifice plus grand et dans un meilleur état, mais destiné à d'autres fins, dans un contexte de rationalisation des espaces et d'utilisation des fonds publics.

Dans le cas de l'école Notre-Dame-de-Grâce, il s'agirait d'un enjeu politique et quasi idéologique, soit une volonté de «tester» leurs pouvoirs par rapport à un autre groupe d'élus, les commissaires.

Ils ont voulu tester leurs pouvoirs et il est à souhaiter qu'ils aient compris le sens du mot «consultation».

IDÉES

Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Larose a perdu ses épines

GABRIELLE GOURDEAU
QUÉBEC

C'était à prévoir. À l'issue de 26 jours d'audience, après la lecture de 272 mémoires, au terme de 19 débats publics, de six colloques thématiques, d'un forum «national», et combien de millions de dollars plus tard (on ne saurait oublier la facture qu'a dû représenter ce branle-bas de combat autour de notre langue en perte de sens, surtout en ce temps d'inertie économique où la métropole n'arrive même plus à loger décemment son monde), la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec accouche d'une souris: l'ami Larose, jadis fort en gueule et bien greyé d'une épine dorsale en béton, ne propose rien de plus qu'une fadasse «réconciliation» avec les anglophones, ajoutant qu'il est temps pour les Québécois de «tourner la page des deux solitudes».

Tout d'abord, pourquoi une «réconciliation»? La «chicane», jusqu'à maintenant à sens unique, ne semblait être que le résultat de l'attitude récalcitrante des Bill Johnson et cie, qui s'obstinent à voir dans notre loi 101 — une protection bien légitime et plus que nécessaire de la langue française au Québec — une «violation» de la Charte des droits de la personne. Les deux solitudes, elles viennent du fait de deux cultures, de deux langues, de deux épistémés incompatibles entre *Canadians* et Québécois, quel que soit le lieu de résidence des uns et des autres. Les Anglo-Québécois qui ont compris

l'histoire et la singularité de l'*homo quebecensis* et qui les respectent ne se sentent pas engagés dans un mariage où deux solitudes s'affrontent, ne se sentent pas seuls ni isolés au Québec.

Larose a perdu ses épines, il s'écroule. Pour faciliter cette réconciliation, il propose rien de moins qu'une «étude de façon intensive, dès la fin du primaire, de l'enseignement de l'anglais langue seconde.» Joli pas exécuté vers l'«ennemi» que cet apprentissage renforcé de l'anglais. Pourquoi cette concession? Je vois là non pas un support à la langue française, mais bien, plutôt, une menace supplémentaire à sa survie. La belle jambe que cela fera, en effet, aux étudiants arrivant en Secondaire I, dont le français parlé et écrit, on le sait, est loin d'être assez solide pour se permettre un rentre-dans par une langue seconde. Et que vient faire l'apprentissage d'une troisième langue dès le secondaire? Nos ados ont peine à exprimer une idée minimale et simpliste dans la langue française, voici qu'ils devront essayer de penser dans une deuxième puis une troisième langue. Bel embrouillamini à l'horizon.

Autre pelletée de vent de la CSALFQ: un «appel que le français est la langue de travail au Québec.» Je suis impressionnée par cette solution digne de Monsieur Musclé: un «appel»... Et où ça, sur les litres de lait en carton? Ma foi, on innove en grand depuis ce bon vieux Bill 22. Et ça continue. «Imposition aux futurs enseignants d'un examen national vérifiant leur compétence en français.» Et que fait-on des triples-poches qui se sont faufilées dans le système et qui transmettent aux tout-petits leur ignorance crasse depuis l'embauchage massif de jeunes profs au primaire et au secondaire? Essayez de mentionner l'ombre d'une possibilité d'une «imposition» de test de com-

pétence à ces gens-là, ils vont vous les brandir au nez vite fait, leur Charte et leur convention collective.

Une citoyenneté québécoise

Enfin, on croit rêver? «Création d'une citoyenneté québécoise». Faudrait peut-être attendre que ce bon Landry eût réuni ses conditions gagnantes, dont les deux majeures — le report au pouvoir du PQ et un vote positif à un troisième référendum sur la souveraineté — pour faire du Québec un État où la notion de «citoyen» prit un sens? Puis, «création d'un tribunal spécialisé au sein de la Cour du Québec pour traiter les dossiers d'infraction à la Charte de la langue française». A vos baguettes en l'air, restaurateurs du Chinatown, la terrifiante armée des landrymacoutes s'en vient vous coller des amendes! Bof. Voilà au moins une bonne initiative côté création d'emplois... Brent Tyler est assuré d'une job à vie; il sera grassement rémunéré par son Alliance Québécoise bien-aimée (c'est-à-dire par Chrétien).

Bref, les recommandations de cette coûteuse Commission sont autant à prendre au sérieux que des promesses d'élection. C'est vague, c'est mollasson, c'est verbeux, c'est le vide sémantique à son meilleur; ça tient du rêve en couleur, de l'aquarelle mal torchée, de l'Épinal gourde.

Le plus triste, dans tout ça, c'est que des fédérations très directement concernées par l'avenir du français au Québec réagissent positivement aux misérables trouvailles de la CSAFLQ. La CSN «salut», la Fédération des cégeps fait «bon accueil», la FCSQ «partage l'orientation générale du rapport» et la FEUQ «accueille favorablement». En gros, tout le monde s'écroule. Comme d'habitude.

Je commence à comprendre pourquoi *La Petite Vie* a si longtemps sévi au petit écran québécois comme l'émission la plus écoutée.

Du poison dans votre cour

Cela vaut-il la peine de risquer sa santé et celle des autres pour avoir des pelouses qui ressemblent à des tapis?

ÉDITH SMEESTERS

Présidente de la Coalition pour les alternatives aux pesticides

Voici ce qui vient d'arriver à mon amie Judy et ce qui est sans doute arrivé ailleurs dans la province, sans que personne ne s'en plaigne, ce qui ne veut pas dire que personne n'en souffrira...

Judy a eu un lymphome non Hodgkinien il y a quatre ans, elle a perdu un sein dans la bataille et depuis, elle a sensibilisé tous ses voisins pour qu'ils ne mettent plus de pesticides sur leurs pelouses. Mais voilà qu'une compagnie vient pulvériser chez son voisin immédiat alors qu'elle travaillait dans ses plates-bandes à quelques mètres de là. Elle demande à l'employé d'arrêter et s'informe de la raison de cette intervention: il y avait une infestation de punaises et la compagnie d'entretien venait appliquer un insecticide.

Lorsqu'elle signale qu'il aurait au moins fallu donner un préavis de 24 heures, comme le stipule le règlement de la municipalité, l'entrepreneur répond qu'il n'est pas au courant et continue à pulvériser. Elle appelle alors la police, mais l'employé est déjà parti et a laissé une affiche sur la pelouse qui indique qu'il n'y a pas eu d'application de pesticides, mais seulement de l'engrais (pour éliminer des punaises? C'est bizarre quand même!).

Alertés par la venue de la police, les propriétaires du gazon sont confus et disent que la compagnie leur avait affirmé qu'elle appliquerait un produit inoffensif (mais d'après Judy, cela ne sentait pas le savon!) Au paravant, ce propriétaire avait essayé sans succès du Diazinon: un produit dont l'usage domestique sera banni au Canada en 2003.

Ce qui est communément utilisé par les compagnies d'entretien aujourd'hui, c'est le Dursban qui sera banni à la fin de cette année. Ces deux produits sont déjà bannis aux États-Unis...

Question de climat

Le grand coupable des infestations de punaises c'est la sécheresse. Nous ne sommes pas en Angleterre et nos étés secs ne conviennent pas vraiment aux pelouses, il va falloir se faire une raison! Pour prévenir les infestations, on peut conserver l'humidité du sol en coupant la pelouse plus haut (8 cm), en recyclant le gazon coupé sur place et en appliquant du compost une ou deux fois l'an. Il faut aussi éviter les excès d'azote. En cas de besoin, on peut se débarrasser des punaises avec des applications répétées de savon insecticide au pyrèthre. Ensuite, il faut terrauteur et réensemencer avec un mélange contenant du Raygrass résistant aux punaises. Mais ces fameuses bestioles ne mangent que les graminées et une pelouse où prospère le trèfle et des quantités de plantes sauvages n'aurait aucun problème. Il y aurait alors des milliers de prédateurs pour éviter des infestations de ce genre!

Cela vaut-il la peine de risquer sa santé et celle des autres pour avoir des pelouses «parfaites» qui ressemblent à des tapis? Bien sûr, personne ne meurt sur-le-champ en respirant des pesticides, mais combien de cancers sont maintenant clairement reliés à leur application! Le problème c'est que les cancers n'apparaissent que des années plus tard et que les gens malades n'ont souvent pas la force de se battre et ne font pas le lien.

Et que dire des allergies, et de toutes ces maladies qui affectent le système immunitaire ou endocrinien? Les fausses-couches, l'infertilité, l'hyperactivité? Oui, les pesticides sont coupables et oui, nous pouvons nous en passer, mais aussi longtemps qu'on laissera les compagnies d'entretien de pelouses raconter n'importe quoi et se promener impunément avec du poison dans leurs citernes, personne ne sera à l'abri sur son propre terrain.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Les pesticides tuent plus d'oiseaux que le virus du Nil

MIREILLE GUAY
Ph.D. en chimie organique

Les autorités sanitaires mettent beaucoup d'efforts pour nous protéger contre le VNO, le virus du Nil occidental. Que l'on nous protège contre les microbes pathogènes est une excellente chose. Toutefois, il faut savoir que les recommandations données ne sont pas anodines: les chasse-moustiques causent souvent des maux de tête très désagréables et certains de leurs constituants sont soupçonnés d'avoir une toxicité chronique non négligeable. De plus, la campagne menée actuellement semble gonfler les risques présentés par le VNO: dans l'État de New York, on comptait l'année dernière plus de morts d'oiseaux attribuables aux pesticides qu'au virus du Nil occidental.

Dans les deux dernières années en Amérique du Nord, les infections par le VNO n'ont pas été plus graves que celles causées par d'autres microbes: comme pour la grippe ou pour la bactérie du légionnaire, les cas mortels ont été répertoriés chez des personnes au système immunitaire affaibli par l'âge ou par d'autres maladies. On peut donc émettre l'hypothèse que la peur du VNO sert surtout de prétexte à la levée d'interdiction des épandages aériens d'insecticides. L'avenir nous dira si cette hypothèse est fondée.

En attendant, il convient d'informer le public que nombre d'insecticides perturbent le système immunitaire de l'être humain et que le remède projeté contre ce nouveau virus véhiculé par les moustiques est probablement pire que le mal.

Les autorités sanitaires

Ah! Si seulement les autorités sanitaires nous protégeaient contre les polluants de l'air et de l'eau avec autant d'énergie et de moyens qu'elles en usent contre les microbes, que la nature serait belle et quelles sommes faramineuses nous pourrions économiser en soins de santé! Toutefois ce sont des efforts bien petits et bien timides qui ont été faits par les gouvernements pour améliorer l'état de l'environnement. Par exemple, pour diminuer les épandages d'herbicides en milieu urbain, on saupoudre quelques subventions à des organismes faisant de la sensibilisation aux dangers des pesticides, au lieu de bannir totalement l'usage du 2,4-D et le recours aux pesticides à des fins esthétiques. Pourtant les vapeurs d'herbicides nous agressent à chaque coin de rue durant la belle saison, pourtant la CSST reconnaît le Killax comme cancérigène. Ce danger n'est-il pas plus grand, plus grave et surtout plus présent que celui du virus du Nil occidental?

On peut se demander si la spécialisation dans tous les domaines n'a pas conduit la société à l'incapacité d'établir des priorités valables: le spécialiste des microbes accordant bien sûr plus d'importance à un virus qu'à un polluant organochloré, le spécialiste du budget accordant plus d'importance à l'équilibre financier de l'année en cours qu'à des économies à long terme grâce à l'amélioration de l'état de l'environnement.

Il y a plusieurs années, les organismes œuvrant pour la santé de l'environnement se sont donné la règle des 3R: réutilisation, récupération, recyclage. J'ai parfois l'impression que nos gouvernements en sont restés à la règle des 4I: ignorance, indifférence, irresponsabilité, inaction. L'un ou l'autre de nos nombreux ministres se décidera-t-il à agir pour me montrer que mon impression est fautive?

Enseignement du français dans le nouveau programme du primaire



La page et demie consacrée à l'enseignement de la langue dans la nouvelle version du programme contient de telles confusions, erreurs et imprécisions qu'on est en droit de se demander en quoi les enseignantes et les enseignants du primaire seront mieux outillés pour enseigner le français.

Un chapitre rempli d'erreurs et de confusion

SUZANNE-G.
CHARTRAND

Didacticienne du français,
professeure adjointe
au département d'études
sur l'enseignement
et l'apprentissage de la faculté
des sciences de l'éducation
de l'Université Laval

Récemment, le ministre de l'Éducation rassurait la population en affirmant que l'enseignement du français aurait une plus grande place dans le nouveau programme du primaire. On ne peut que s'en réjouir. Au chapitre de la langue, la version approuvée est cependant décevante; elle présente un net recul par rapport à la version précédente.

La page et demie consacrée à l'enseignement de la langue (p. 89-90) contient de telles confusions, erreurs et imprécisions qu'on est en droit de se demander en quoi les enseignantes et les enseignants du primaire seront mieux outillés pour enseigner le français et ce que feront les auteurs de matériel didactique contraints de suivre ce

programme. Voici quelques exemples de cette bouillie pour les chats servie en guise de programme officiel.

Les notions devenues courantes dans l'enseignement de la grammaire comme celle de groupe du nom, de groupe du verbe, etc. sont confondues avec les notions traditionnelles que sont les fonctions syntaxiques: sujet, complément, attribut, etc. Pourtant, ne répète-t-on pas depuis des décennies qu'il ne faut pas confondre la nature des mots (nom, adjectif...) et leur fonction (sujet, complément, attribut...)?

On compte de nombreuses erreurs dans la catégorisation des «connaissances» à enseigner: la formation des temps verbaux (comment se forme le futur par exemple) et les marques du genre et du nombre des noms et des adjectifs se retrouvent dans la partie consacrée au vocabulaire!

Pire encore, on ne trouve aucune indication sur les apprentissages à faire aux différents cycles du primaire à propos, entre autres, des correspondances grapho-phonétiques (lettre-son), des règles d'orthographe d'usage, des mots de vocabulaire: quoi ensei-

gner et quand? Les éditeurs de manuels décideront.

On revient en outre à des méthodes pédagogiques préconisées dans le programme de 1979, qui ont montré leurs limites, en privilégiant par exemple d'enseigner la conjugaison seulement à partir des terminaisons commandées par chaque pronom (je, tu...).

Alors qu'on prétend ménager une progression dans les apprentissages tout au long du primaire, on demande de travailler en première et deuxième année (du 1^{er} cycle) toutes les règles d'assemblage des lettres et des sons! Dans des ouvrages pédagogiques sérieux, on recommande l'étude de la lettre s en 3^e année et de la lettre x en 6^e.

Qu'on ait voulu produire une version accessible et simplifiée du programme est honorable, mais qu'on en ait laissé la rédaction finale à des personnes qui n'ont pas les compétences disciplinaires pour le faire et qu'on ait négligé, encore une fois, de consulter de spécialistes est une grave erreur qui hypothéquera sérieusement la possibilité d'améliorer l'enseignement du français au Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dulour (général), François Cardinal, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Balleau, Éric Desrochers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartes postales); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumaget (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Sallergren (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (films), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Desrochers, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Goylette, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christine Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette et Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larièvre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Danielle Lapertière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif) et directeur général.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PILOTE

SUITE DE LA PAGE 1

Ayant quitté Toronto jeudi soir, l'avion survolait l'Atlantique en direction de Lisbonne en Espagne quand une fuite de carburant a été signalée à 300 milles au nord de l'île Terceira, dans les Açores. Cette constatation inquiétante a été suivie des pannes successives des deux moteurs de l'appareil. «Se trouver au-dessus de l'océan sans moteur n'est pas une situation dont rêve un pilote», a indiqué le commandant Piché. Les membres de l'équipage se sont alors préparés à un amerrissage, une manœuvre très risquée, avant de tenter un atterrissage sur la piste de l'aéroport de l'île Terceira. Sans la propulsion des moteurs, l'appareil a plané pendant près d'une vingtaine de minutes avant de se poser sur la piste sans douceur. Les hélices placées sous les ailes ont permis de mieux contrôler l'appareil.

Robert Piché a rendu hommage à ses collègues, parmi lesquels Dirk de Jager, premier officier, et Meleni Tesic, directrice de vol, présents à ses côtés lors de la conférence de presse. Celle-ci a indiqué qu'il n'y a pas eu de panique à bord malgré l'émoi des passagers durant cette odyssee périlleuse. Arrivés sains et saufs sur la terre ferme, ils ont été évacués en une minute et demie. C'est en quittant l'appareil que quelques passagers auraient subi des blessures mineures.

Denis Jacob, président et chef de la direction d'Air Transat, s'est bien gardé de s'étendre sur les causes probables de la fuite de carburant, répétant que l'Airbus était un appareil sécuritaire. Ce sont les autorités portugaises qui procèdent à l'enquête, mais le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a dépêché deux émissaires pour leur prêter assistance. D'autre part, Transports Canada a ordonné à la compagnie de modifier les tracés de vol des deux autres Airbus dont elle dispose afin qu'ils demeurent en tout temps à une heure des côtes.

Daniel Verreault, directeur des enquêtes au BST, a qualifié la panne simultanée des deux moteurs d'«extrêmement improbable», soit une probabilité sur un milliard, a-t-il estimé. Le mystère demeure encore entier. «Une fuite dans un conduit ne doit pas résulter en une panne des deux moteurs. C'est une préoccupation sérieuse.»

L'inspection initiale à laquelle a procédé l'équipe portugaise a révélé un problème dans le conduit de basse pression de carburant. On ignore encore s'il s'agit d'un problème d'entretien, de fabrication ou de conception mais Benoît Bouchard, président du BST, croit qu'on connaîtra rapidement l'origine de la défaillance des moteurs. Si la conception de l'appareil est mise en cause, les conséquences pourraient être importantes pour l'ensemble des compagnies aériennes possédant des appareils de ce type. «Le Bureau de la sécurité dans les transports pense qu'Air Transat a une excellente réputation. Le Bureau n'a pas d'expérience d'enquête sur la compagnie. Ça fait 14 ans que cette compagnie n'a pas eu d'accident», a-t-il ajouté.

La réputation d'Air Transat est tout de même mise à rude épreuve ces jours-ci. Un autre incident, qualité de mineur, a forcé un Lockheed à rebrousser chemin hier matin alors qu'il effectuait la liaison Paris-Montréal. À la fermeture des marchés hier, le titre de Transat AT avait perdu 71 ¢, soit 7 % de sa valeur, pour clôturer à 9,69 \$. Selon Carlo Vachon, analyste financier chez Valeurs mobilières Desjardins, cette baisse significative traduit bien l'inquiétude que suscitent les derniers événements. Jusqu'à la fin de l'enquête, le titre risque d'être volatil à mesure que seront diffusés les détails de l'incident.

Avec la collaboration de Manon Cornellier

Carpe diem

Par Yvon Corbeil

Une petite mise à pied dans l'entreprise, un grand pas pour les actionnaires.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication - Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291 Dépot légal. Bibliothèque nationale du Québec.

Vidéotron mettra en ondes Artv samedi, comme prévu

Le CRTC a toutefois refusé que l'introduction d'Artv soit facturée à tous les abonnés

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La saga de la chaîne culturelle Artv a connu un nouveau rebondissement hier, alors que le CRTC a refusé la proposition de Vidéotron de facturer à tous ses abonnés l'introduction de Artv et le déplacement du Canal D à son service de base.

Résigné, Vidéotron a donc décidé de ne pénaliser ni les téléspectateurs qui attendent Artv avec impatience ni les téléspectateurs heureux de savoir que Canal D allait maintenant être diffusé à la base. Chez le plus grand câblodistributeur du Québec, Artv sera donc en ondes samedi prochain tel que prévu à la position 31 et Canal D sera déplacé à la position 20 au service de base.

Mais les abonnés au premier étage (service Télémax) devront payer plus cher que prévu pour Artv, soit 99 ¢ au lieu de 68 ¢, et c'est là le véritable effet de la décision du CRTC.

Au départ, Vidéotron avait décidé de faire partager à l'ensemble de ses abonnés le coût d'introduction de la nouvelle chaîne. En facturant 68 ¢ supplémentaires à tous les abonnés, Vidéotron offrait Artv aux abonnés du premier service à l'étage et offrait Canal D aux abonnés du service de base.

Mais le CRTC a refusé, affirmant vouloir conserver le prix de l'abonnement de base au câble le plus bas possible. C'est la seule raison de son refus.

Il est à noter que, sur les douze commissaires du CRTC, deux d'entre eux, Andrée Noël et Jean-Marc Demers, se sont opposés à la décision majoritaire de l'organisme fédéral, estimant que Vidé-

tron avait procédé de façon logique compte tenu des circonstances.

Mme Noël explique d'ailleurs que, pour introduire Artv, Vidéotron aurait pu déplacer à la base le service américain Fox, pour lequel il ne paye pas de redevances (contrairement aux chaînes spécialisées québécoises), ce qui aurait été moins coûteux que de déplacer Canal D. Mais dans un tel cas, «les francophones, qui représentent 88 % des abonnés de Vidéotron, se retrouveraient avec un service de base comptant plus de 60 % de services de langue anglaise». Mme Noël semble donc avoir approuvé la logique de Vidéotron, qui voulait pouvoir offrir Artv à un coût pas trop élevé tout en traitant bien ses abonnés francophones.

Piégé, Vidéotron se voit donc interdire d'augmenter le prix de l'abonnement de base et doit faire payer l'arrivée de Artv aux seuls abonnés du premier étage. Théoriquement, cette décision pourrait faire perdre des abonnés à Vidéotron mais il est encore trop tôt pour l'affirmer.

Chez Vidéotron, qui en a déjà plein les bras avec son intégration à l'empire Québecor, on n'avait pas besoin de cette nouvelle tuile. Comme plusieurs abonnés ont déjà reçu leur facture contenant la hausse de 68 ¢ pour le prochain mois, Vidéotron s'engage à créditer tout le monde à l'envoi de la prochaine facture. De plus, Vidéotron doit réécrire à tous ses abonnés pour les informer de la nouvelle décision du CRTC et des nouveaux tarifs.

Mais Artv sera quand même en ondes samedi. À moins que le câblodistributeur ne subisse une panne générale!

SGF

SUITE DE LA PAGE 1

pas du tout à rougir de la transaction et de la suite des événements», affirme M. Le Bouyonneuc.

La Société générale de financement n'en est pas à ses premières tentatives dans le secteur récréotouristique. La SGF a perdu quelque cinq millions de dollars dans le projet du Technodôme dans le Port de Montréal, mort l'an dernier.

Le centre de divertissement Métaforia, installé dans l'ancien cinéma Palace de la rue Sainte-Catherine, a démarré en mars dernier après plusieurs mois de retard. En six mois de fonctionnement, l'expérience virtuelle aura attiré 120 000 personnes alors que le centre peut en accueillir 5000 par jour.

Avant même son ouverture, Métaforia avait dépassé ses coûts de lancement du projet. La SGF avait refusé d'ajouter aux 12 millions déjà versés dans l'aventure. Investissement Québec avait été appelé à la rescousse et a consenti deux prêts totalisant 6,1 millions ainsi qu'une garantie de prêt de 5,6 millions.

«Le centre de Montréal fait ses frais. Mais quand on regarde l'ensemble de Métaforia, il est impossible qu'un seul site permette d'atteindre le seuil de rentabilité. Pour ça, il aurait fallu avoir la masse critique de trois sites», reconnaît M. Le Bouyonneuc.

Ce dernier souligne que le plan d'affaires de Métaforia a toujours prévu le déploiement de plusieurs

centres de divertissement. «Dès le départ, il était prévu que la SGF servait de levier pour démarrer le site de Montréal mais qu'après, cela prenait d'autres investissements pour financer le reste», dit-il.

Ainsi, l'acquisition par Fun Key Studios est présentée comme le début d'un programme d'expansion et le regroupement de deux entreprises québécoises complémentaires dans les produits récréotouristiques. M. Le Bouyonneuc affirme que le concept de Métaforia pourrait être développé entre autres en Belgique. Le centre montréalais aura ainsi servi de vitrine de vente à l'étranger, précise M. Le Bouyonneuc.

Fun Key Studios est le concepteur, le fabricant et l'exploitant d'attractions thématiques connues sous le nom commercial de Fun Key Town et MayaVentura. La transaction permettra à Fun Key Studios d'intégrer des éléments de simulation et de réalité virtuelle de Métaforia dans le concept Fun Key Town.

Quant au rôle que Stéphane Le Bouyonneuc pourrait être appelé à jouer dans Fun Key Studios, il reste incertain. Cela fait partie des discussions qui ne sont pas complétées.

Métaforia a vu le jour à Montréal après une première expérience à Lisbonne en 1998, où le spectacle virtuel a connu un succès retentissant en étant l'attraction la plus populaire de l'Exposition qui s'est déroulée au Portugal.

VOLTE-FACE

SUITE DE LA PAGE 1

renaturalisé ensuite, le ministère fédéral responsable de l'habitat du poisson prend une décision qui porte à conséquence sur les plans écologique et administratif.

«C'est possible que cette décision ait des répercussions dans d'autres dossiers au Canada» où ce n'était pas la règle utilisée jusqu'ici, reconnaît Daniel Hardy.

Il ajoute que cette décision a aussi été prise parce que Hydro-Québec a fait valoir que son ouvrage ne serait pas rentable si elle maintenait un débit réservé minimal de 30 mètres cubes à la seconde, ce qu'exigeait le MPO depuis des mois. M. Hardy reconnaît qu'il n'a ni demandé ni obtenu la moindre validation des prétentions économiques d'Hydro. Pour sa part, la commission d'enquête du BAPE a recommandé un débit de 20 mètres cubes à la seconde après avoir examiné toutes les facettes du dossier, y compris les arguments économiques d'Hydro-Québec.

Cette dernière devra cependant, précise le responsable fédéral, mettre en place des aménagements comme des frayères pour maintenir la productivité actuelle en poissons de la rivière Toulouste. Mais c'est la société d'État qui déterminera d'ici trois ans le niveau de productivité du plan d'eau qu'elle devra maintenir par la suite.

Daniel Hardy ajoute «qu'on n'est pas du tout satisfait du débit réservé écologique de la province de Québec» au ministère fédéral des Pêches et des Océans et que, malgré les nouvelles normes provinciales, le MPO devrait maintenir son exigence d'un débit réservé écologique d'au moins 10 % «pour tous les cours d'eau naturels», lorsqu'il y aura des salmonides ou des espèces importantes ou à statut précaire.

En signifiant officieusement son accord à Hydro-Québec en matière de débit minimal d'eau, Pêches et Océans ne met pas fin au processus d'évaluation fédéral de ce projet. Le grand Rapport d'étude approfondi qui présentera l'analyse de tous les ministères fédéraux sur les autres aspects du dossier sera rendu public à la mi-septembre.

Si des demandes d'audiences publiques sérieuses sont alors acheminées au ministre fédéral de l'Environnement, si des impacts lourds sont identifiés ou si le dossier prête à controverse publique, ce ministre pourrait déclencher une audience publique. Sinon, les permis fédéraux pourraient être émis en novembre, ce dont les porte-parole hydro-québécois disent aujourd'hui pouvoir s'accommoder, contrairement à ce qu'affirmerait en mai la société d'État au MPO alors qu'elle parlait d'un retard d'un an du projet s'il devait être autorisé en novembre...

TROELL

SUITE DE LA PAGE 1

Documentariste, cinéaste de fiction, égaré parfois du côté d'Hollywood avec *Zandy's Bride* en 1974 et *The Hurricane* sept ans plus tard, Jan Troell s'est promené ici et là, revenant sans cesse à ses sources, les seules vraiment fécondes pour lui.

En remontant le cours de sa carrière, il constate aujourd'hui que la plupart de ses films avaient pour point commun d'aborder le destin de héros qui se dépassent eux-mêmes en affrontant les éléments et en repoussant leurs limites d'endurance. «J'ai fait aussi plusieurs films d'époque, trouvant fascinant de recréer ce qui a déjà existé et aussi, disons-le, parce que après le succès des Emigrants et du Nouveau Monde, on m'a surtout approché pour ce type de projets.»

L'idée de raconter dans *Blanche comme la neige* la vie d'Elsa Andersson, cette première aviatrice

suédoise, lui vint d'un ami qui avait étudié à la même école qu'elle, des années plus tard, et qui conservait sa photo. Étonnante photo. «Alors que je me serais attendu à lire le triomphe dans ses yeux, j'ai été frappé par la mélancolie du regard de l'aviatrice, précise le cinéaste, et j'ai eu envie de connaître davantage cette femme qui voulait réaliser ses rêves et devait mourir à 24 ans. Elle fut d'ailleurs très difficile à connaître. La documentation manquait et si j'ai pu interviewer sa sœur cadette, qui avait 90 ans au moment de notre rencontre, celle-ci m'a raconté très peu de choses sur les aventures amoureuses d'Elsa Andersson par exemple, qui demeuraient un peu tabou. Alors j'ai dû romancer.»

Jan Troell avait lui-même rêvé jadis de devenir pilote, mais y renonça parce qu'il était daltonien. Un cinéaste daltonien? «Pas de problèmes, répond-il, puisque la caméra, elle, ne l'est pas.» Quoi qu'il en soit, ses rêves juvéniles de conquête du ciel lui

15 nouveaux millions pour le FICC

Plus d'argent pour plus de risque culturel

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC) annonce une nouvelle ronde d'investissement de 15 millions de son capital de risque. L'argent provient aux deux tiers (10 millions) du Fonds de solidarité FTQ et au tiers (cinq millions) de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Le FICC a été créé en 1997 avec une enveloppe initiale d'également 15 millions. La société en capital de risque offre un partenariat financier aux entreprises de création, de production et de diffusion de produits et de services culturels. Le plafond d'intervention passera maintenant de 750 000 à deux millions.

L'annonce de la recapitalisation a été faite hier après-midi, à Montréal, en présence de la ministre de la Culture, Diane Lemieux, du président du FICC, Marcel Choquette, et des dirigeants des deux commanditaires, la SODEC et le Fonds de solidarité de la FTQ. Aucun d'entre eux n'a cependant voulu dévoiler le taux de rendement des premiers investissements. «C'est rentable et le Fonds de solidarité n'a pas l'habitude de persister si le rendement est négatif», dit laconiquement Maurice Prud'homme, vice-président de groupe aux participations du Fonds de la FTQ.

Depuis sa création, le FICC a autorisé 45 interventions dans 25 entreprises issues de l'édition, de l'audiovisuel, du disque, des arts de la scène, du multimédia, d'Internet et de la télévision. Une seule a fait faillite. La conférence de presse d'hier était organisée chez une des bénéficiaires, Tube Studios, qui a reçu cinq millions du FICC en 1998 pour se lancer dans la production d'animation en 3D. L'entreprise comptait 10 employés à sa formation en 1993. Ils sont maintenant 80.

RENTRÉE

SUITE DE LA PAGE 1

d'enfants de personnes nouvellement immigrées, des démissions et même un certain nombre de décès d'enseignants. «On se retrouve avec ce problème un peu partout sur le territoire, mais cela affecte surtout les écoles primaires», reprend Jacques Turmel.

Il précise que des remplaçants auront la responsabilité de ces classes jusqu'au 12 septembre. À cette date, il y aura une séance d'affectation et les enseignants «en trop» dans certains établissements seront redéployés ailleurs. «C'est un mécanisme qui fait partie de la convention collective», précise Jacques Turmel.

Mais au fil des années, le nombre de classes sans titulaire à la rentrée a baissé, souligne le porte-parole de l'Alliance des professeurs de Montréal, Yves Parenteau. «Auparavant, la CSDM donnait des postes à 90 % des professeurs en juin et il y avait des séances d'affectation aussi tard qu'à la mi-septembre», explique-t-il.

Maintenant, pratiquement tous les postes d'enseignant des écoles de la CSDM ont trouvé preneur et M. Parenteau estime que seulement une vingtaine d'enseignants attendent leur affectation. «Mais avec l'immigration et le mouvement migratoire vers la ville, nous sommes en constante progression de clientèle, ce qui amène la création d'une vingtaine de nouveaux postes durant l'été.»

Du reste, on ne manque pas d'enseignants sur le territoire de la CSDM. En effet, l'Alliance compte 7300 membres. En théorie, 1300 personnes n'attendent qu'un coup de fil pour aller enseigner. Le tout prendra cependant un certain temps.

«Il ne faut pas minimiser les effets que cela peut avoir sur les enfants, mais cela pourrait prendre toute la semaine avant que l'on ait les rapports d'effectifs de toutes les écoles, dit Yves Parenteau. On a beau les presser, il faut que chaque école constate que leur financement est donné en fonction de chaque tête d'étudiant.»

Et même lorsque le poste sera à combler, il faudra se plier aux impératifs des listes de rappel. «Et ce n'est pas évident que la première personne sur la liste de priorité va accepter. Il se peut que cette personne ait un contrat ailleurs, explique M. Parenteau. Cela peut prendre des dizaines d'appels avant de trouver un enseignant qui va accepter un poste.»

En attendant, les classes sans titulaire auront des professeurs suppléants qui tenteront de mettre un peu de soleil dans la rentrée scolaire.

inspirèrent *Blanche comme la neige*, mais également, en 1982, *Le Vol de l'aigle* retraçant une expédition en ballon tragiquement interrompue au pôle Nord en 1897.

Aujourd'hui, Troell travaille à un documentaire sur le photographe George Oddner et rêve à son prochain long métrage. Mais il se penche aussi sur son œuvre passée, avouant aujourd'hui que, s'il avait à choisir un seul de ses films pour la postérité, il élirait *Terre de rêves*. Dans ce documentaire réalisé en 1989, il s'interrogeait sur le monde, sur son pays, sur sa famille. «C'est ce que j'ai fait de plus personnel», dira-t-il, y voyant un peu le testament de sa pensée. Et si Troell choisissait un autre film, ce serait *Les Feux de la vie*, ce premier long métrage qu'il accompagna à l'été 1967 dans le Montréal de Terre des hommes et qui fut le commencement de bien des choses pour tant de Québécois, et pour un certain cinéaste suédois aussi.